

Mesurer ce qui compte

Évaluer les progrès en vue de doter le Canada
de services de garde à l'enfance à 10 \$/jour

David Macdonald et Martha Friendly





CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

Ce rapport est disponible gratuitement à www.policyalternatives.ca.

S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...

Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité — et nous assurer qu'elles tombent entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez www.policyalternatives.ca ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



À PROPOS DES AUTEURS

David Macdonald est économiste principal au bureau national du Centre canadien de politiques alternatives.

Martha Friendly est fondatrice et directrice générale du Childcare Resource and Research Unit et elle est associée de recherche au Centre canadien de politiques alternatives.

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les personnes qui ont réalisé le sondage téléphonique : Milguo Abdidjama, Hailey Johnston, Elizabeth Peprah-Asare et Xavier Smith-Sharp. Ils souhaitent également remercier les personnes suivantes pour leurs conseils judicieux entourant une version préliminaire de ce document : Lynell Anderson, Morna Ballantyne, Jane Beach, Iglia Ivanova et Susan Prentice.

Mesurer ce qui compte

- 4 **Résumé**
- 12 **Introduction**
- 17 **À propos du présent rapport**
- 19 **Méthodologie**
- 22 **Section 1 : Comment les provinces s’y prennent-elles pour réduire leurs frais de garde ?**
- 26 **Section 2 : Les frais de garde d’enfants par ville en 2023**
- 34 **Section 3 : Les frais de garde ont-ils diminué de moitié ?**
- 48 **Section 4 : La médiane ne dit pas tout**
- 52 **Section 5 : L’écart des tarifs se creuse entre le secteur sans but lucratif et le secteur à but lucratif**
- 56 **Section 6 : Existe-t-il une capacité additionnelle d’accueil pour répondre à la nouvelle demande ?**
- 60 **Conclusion et recommandations**
- 65 **Annexe A**
- 69 **Notes**

Résumé

LE BUDGET FÉDÉRAL 2021 présentait sa vision historique d'un système universel de services de garde à l'enfance « pour tous » financé à même les fonds et fondé sur cinq principes : l'abordabilité, l'accessibilité, la qualité, la flexibilité et l'inclusion. En vertu de l'accord sur le programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (PPAGJE), les provinces et les territoires se sont engagés à réduire leurs frais de garde de 50 pour cent en moyenne au plus tard en décembre 2022 et de les ramener à 10 \$ par jour en moyenne avant 2025–2026. Le sondage annuel sur les frais de garde du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA), qui s'appuie sur quelque 11 000 appels téléphoniques, présente des données sur les tarifs médians chaque année depuis 2014, permettant ainsi de mesurer, d'analyser et d'évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du PPAGJE.

Le présent rapport évalue les progrès en vue d'atteindre l'objectif d'abordabilité dans les garderies et les services de garde en milieu familial agréés offrant des services à temps plein aux poupons, aux bambins et aux enfants d'âge préscolaire jusqu'à leur entrée à la maternelle. Le rapport analyse les frais de garde dans 37 villes ainsi que d'autres variables sous différents angles, notamment la fluctuation des tarifs depuis la mise en œuvre du PPAGJE. Quatre recommandations fondées sur la recherche y sont formulées.

Nos résultats indiquent que, dans l'ensemble, le Canada progresse résolument dans sa volonté d'offrir aux familles des services de garde plus abordables. Sur les 32 villes que nous avons sondées, plus de la moitié (18) ont atteint la cible fédérale et ont réduit leurs frais de garde médians de 50 pour cent. Entre le cinquième et le quart des 32 villes, dépendamment du groupe d'âge d'enfants, ont réduit leurs frais de garde de 40 à 47 pour cent, ce qui est près de l'objectif.

Et de treize à vingt-cinq pour cent des 32 villes, dépendamment du groupe d'âge d'enfants, ont manqué de beaucoup la cible fédérale. Cinq provinces/territoires ont déjà atteint l'objectif de tarifs à 10 \$ par jour, dont l'atteinte est prévue d'ici 2025–2026 (incluant le Québec, qui dépasse cette cible depuis 30 ans).

Tarifs pour poupons : Les tarifs pour poupons sont plus élevés, car le ratio éducatrices-enfants est plus élevés pour ce groupe d'âge. Nos résultats révèlent que les frais de garde médians pour les poupons sont le plus élevés à Richmond en C.-B. et à Toronto, à un peu plus de 900 \$ par mois. Markham est au troisième rang des villes les plus dispendieuses avec des frais de garde de 818 \$ par mois. Les villes québécoises demeurent celles où les services de garde sont les plus abordables, à 192 \$ par mois. Les villes de St. John's, Winnipeg, Saskatoon, Regina et Iqaluit affichent toutes maintenant un tarif fixe à l'échelle provinciale et territoriale de 10 \$ par jour ou de 217 \$ par mois pour les poupons. Il s'agit d'une réduction substantielle depuis 2019, notamment à Iqaluit, où la médiane pour les poupons était alors de 1 300 \$ par mois. Les villes où le tarif est fixe sont les plus abordables. Le résultat net est que les frais de garde médians pour poupons ont baissé substantiellement partout sauf au Québec, qui affichait déjà les tarifs les plus bas au pays.

Tarifs pour bambins : Ce groupe d'âge comprend généralement les enfants âgés de 18 mois à trois ans, dépendamment de la province ou du territoire. Dans nos sondages annuels précédents sur les frais de garde, la ville la plus chère en matière de services de garde, tous groupes d'âge confondus, était presque toujours Toronto. Les données de 2023 révèlent que ce n'est plus le cas : Richmond en C.-B. est la ville la plus dispendieuse pour les bambins, la médiane pour cette tranche d'âge étant de 905 \$ par mois. Ce montant est quand même moindre par rapport au tarif médian par mois dans cette ville en 2019, qui était alors de 1 200 \$. Calgary arrive au deuxième rang des villes les plus dispendieuses, à 838 \$ par mois (en baisse par rapport à 1 100 \$ en 2019); et Toronto occupe maintenant le troisième rang, à 775 \$ par mois (en baisse par rapport à 1 578 \$ par mois en 2020). Les villes au Québec demeurent les plus abordables au Canada, à 192 \$ par mois pour les bambins. Suivent les villes de St. John's, Winnipeg, Saskatoon, Regina et Iqaluit où les frais de garde médians pour bambins sont de 217 \$ par mois ou de 10 \$ par jour. Il s'agit de réductions substantielles par rapport aux tarifs de 2019, notamment à Iqaluit où les frais de garde pour les bambins étaient de 1 213 \$ par mois en 2019.

Tarifs pour enfants d'âge préscolaire : Le groupe d'âge d'enfants d'âge préscolaire comprend généralement des enfants âgés de deux ans et demi à cinq ans, quoique les définitions diffèrent selon la province ou le territoire. Cette catégorie d'âge regroupe le plus grand nombre de places. Les services

de garde pour les enfants d'âge préscolaire dans la ville de Calgary sont les plus dispendieux, à 810 \$ par mois. C'est moins élevé cependant qu'en 2019 alors que la médiane était de 1 075 \$ par mois. Richmond en C.-B. arrive au deuxième rang des villes les plus dispendieuses, à 800 \$ par mois, en baisse par rapport à 955 \$ en 2019. Les villes d'Oakville, de Vaughan, de Toronto, de Burnaby et de Surrey affichent des tarifs similaires, à plus de 600 \$ par mois, en baisse cependant par rapport à 1 200 \$ par mois en 2020. Les villes du Québec demeurent les plus abordables au tarif médian de 192 \$ par mois pour les enfants d'âge préscolaire. Les villes de St. John's, Winnipeg, Saskatoon, Regina et Iqaluit suivent, avec une médiane de 217 \$ par mois pour les enfants d'âge préscolaire ou de 10 \$/jour. Il s'agit de réductions substantielles par rapport aux tarifs de 2019, notamment à Iqaluit où les frais de garde pour les enfants d'âge préscolaire étaient de 1 213 \$ par mois en 2019.

Résultats provinciaux en un coup d'œil :

Terre-Neuve-et-Labrador : À la fin de 2022, le tarif fixe, tous groupes d'âge confondus, a chuté à 10 \$ par jour, atteignant ainsi, trois ans plus tôt que prévu, l'objectif de 2025 et réduisant les frais de garde de beaucoup plus proportionnellement que l'objectif de 50 pour cent. La réduction est plus grande pour les poupons étant donné que le tarif pour ce groupe d'âge était plus élevé en 2019.

Nouvelle-Écosse : En Nouvelle-Écosse, les tarifs au prix courant sont réduits d'un montant forfaitaire de 23 \$ par jour dans le cas des poupons et de 18,25 \$ par jour dans le cas des bambins et des enfants d'âge préscolaire. Ces sommes sont suffisantes à Halifax pour atteindre la cible de 50 pour cent de réduction des tarifs dans le cas des enfants d'âge préscolaire. Dans le cas des frais de garde pour poupons, la réduction de 23 \$ par jour les rapproche de la cible de 50 pour cent.

Île-du-Prince-Édouard : À la fin de 2022, les frais de garde, tous groupes d'âge confondus, avaient été réduits à 20 \$ par jour. Vu que les tarifs pour poupons en 2019 étaient le plus élevés, ils ont bénéficié proportionnellement de la réduction la plus importante, frôlant, mais n'atteignant pas la cible de

50 pour cent. Les frais de garde pour bambins et enfants d'âge préscolaire ont également été réduits, mais, comme ils étaient moins chers au départ, ils n'atteignent pas la cible de 50 pour cent.

Nouveau-Brunswick : Le portrait est mitigé au Nouveau-Brunswick; les frais de garde ont baissé depuis 2019 dans la plupart des villes et des groupes d'âge, mais ils n'ont pas tout à fait atteint l'objectif fédéral avec l'exception de Saint John pour les poupons et bambins. En 2022, la province a opté pour des tarifs fixes, soit 21 \$ par jour pour les poupons (deux ans et moins) et 18 \$ par jour pour les bambins/enfants d'âge préscolaire (deux ans à quatre ans) dans les grandes agglomérations urbaines. Ces tarifs fixes s'approchaient de la réduction de moitié par rapport à 2019, mais ne l'atteignaient pas tout à fait à Fredericton et Moncton.

Québec : Les frais de garde médians dans les villes du Québec sont les seuls qui ont augmenté au pays depuis 2019. À seulement 8,25 \$ par jour, les frais de garde au Québec en 2019 étaient déjà inférieurs à la cible de 10 \$ par jour. Le tarif fixe au Québec est indexé annuellement au coût de l'inflation et il est de 8,85 \$ par jour en 2023. Par conséquent, même si la médiane est sept pour cent plus élevée qu'en 2019, les frais de garde au Québec demeurent les plus bas au Canada.

Ontario : En Ontario, la réduction de 52,75 % était fondée sur les tarifs des garderies et des services de garde en milieu familial au 31 mars 2022. Dans l'ensemble, la presque totalité des villes de l'Ontario a atteint la cible fédérale de réduction de 50 pour cent des frais de garde dans la plupart des groupes d'âge. Toutefois, Hamilton n'a pas tout à fait atteint la cible fédérale. Certaines des banlieues cossues de Toronto, comme Oakville, Vaughan et Markham, ont également manqué l'objectif de 50 pour cent de réduction des frais de garde. Même si les villes de l'Ontario ont presque toutes atteint l'objectif, elles ne sont pas les villes au Canada où les tarifs sont les moins élevés. Néanmoins, les frais de garde médians en Ontario sont beaucoup moins élevés qu'en 2020.

Manitoba : À Winnipeg, les frais de garde pour les bambins et enfants d'âge préscolaire ont atteint la cible de réduction de 50 pour cent et les tarifs pour

poupons l'ont dépassée de beaucoup. Les frais de garde médians à Winnipeg en 2019 étaient déjà parmi les plus bas. En 2023, le Manitoba a opté pour des services de garde à 10 \$ par jour, tous groupes d'âge confondus, atteignant ainsi immédiatement et trois ans plus tôt que prévu la cible fédérale de 10 \$ par jour.

Saskatchewan : À Saskatoon et à Regina, les frais de garde ont chuté de beaucoup plus que 50 pour cent, soit de 65 à 78 pour cent, dépendamment du groupe d'âge. En 2022, la Saskatchewan a opté pour le tarif fixe de 10 \$ par jour pour tous les groupes d'âge, atteignant ainsi l'objectif à long terme de 10 \$ par jour trois ans plus tôt que prévu.

Alberta : Même si les frais de garde médians en 2023 étaient plus bas qu'en 2019, les villes en Alberta n'ont pas pour la plupart atteint l'objectif fédéral. Les tarifs pour poupons dans Edmonton ont frôlé de près l'objectif fédéral (réduction de 48 pour cent) et ils sont passés proche de l'atteindre à Lethbridge (réduction de 45 pour cent). À Calgary, plusieurs garderies à tarifs élevés n'ont pas participé au nouveau programme PPAGJE, exerçant ainsi une pression à la hausse sur la médiane, malgré les réductions de tarifs appliquées ailleurs. En raison de l'annulation du programme de garderies à 25 \$ par jour mis en place en 2019, il a été difficile d'atteindre la cible fédérale dans la province.

Colombie-Britannique : Vancouver a connu une augmentation con-sidérable du nombre de places à 10 \$ par jour depuis 2019. Même si l'augmentation des places à 10 \$ par jour a été considérable à Vancouver et même si les tarifs dans les autres garderies ont été réduits d'un montant forfaitaire, les tarifs médians de tous les groupes d'âge ont diminué seulement de 44 pour cent, n'atteignant pas l'objectif fédéral de 50 pour cent de réduction. L'augmentation du nombre de places à 10 \$ par jour a été beaucoup plus modeste dans les villes de Richmond, Burnaby, Kelowna et Surrey. La ville de Kelowna est venue tout près d'atteindre l'objectif pour les enfants âgés de moins de trois ans. Les trois autres villes ont toutes manqué de beaucoup la cible de 50 pour cent de réduction, tous groupes d'âge confondus.

Yukon : Le gouvernement du Yukon a mis en place son programme universel de services de garde (réduction des tarifs d'un montant forfaitaire) peu de temps avant l'annonce fédérale du PPAGJE en 2021, permettant ainsi aux parents de Whitehorse de bénéficier d'une réduction de leurs frais de garde un an avant ceux des autres provinces et territoires. Le financement du PPAGJE aide maintenant à couvrir le coût de cette initiative du territoire.

Territoires du Nord-Ouest : Les Territoires du Nord-Ouest fonctionnent avec un régime de tarifs à prix courant réduits de 60 pour cent. Contrairement à l'Ontario, qui réduit également les frais de garde d'un pourcentage donné, aux Territoires du Nord-Ouest, la réduction est plafonnée à 665 \$ par mois pour les enfants âgés de 23 mois et moins et à 640 \$ par mois pour les enfants âgés de deux à cinq ans. La réduction a été suffisante pour atteindre la cible fédérale à Yellowknife; les tarifs médians, tous groupes d'âge confondus, ont diminué d'au moins 50 pour cent.

Nunavut : Le Nunavut a adopté plus tôt que prévu, c'est-à-dire à la fin de 2022, un tarif de 10 \$ par jour. En 2019, les tarifs au prix courant étaient plus élevés pour les jeunes enfants et les frais de garde médians pour les enfants d'âge préscolaire à Iqaluit étaient les plus élevés au pays, plus élevés même que dans les grands centres urbains comme Toronto et ses banlieues. Le passage au tarif fixe de 10 \$ par jour a fait chuter les frais de garde de 82 pour cent, la baisse la plus importante de toutes les villes au Canada.

Comment a-t-on fait pour réduire les frais de garde ?

Les provinces et les territoires sont parvenus à réduire leurs frais de garde de différentes façons. Six provinces/territoires sur treize ont adopté un régime à tarifs fixes (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Québec, Manitoba, Saskatchewan et Nunavut). En outre, la Colombie-Britannique a choisi d'étendre son programme de places à 10 \$ par jour; quoique ces places comptent encore pour moins de la moitié de toutes les places. Dans les quatre provinces (Nouvelle-Écosse, Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) et les deux territoires (Yukon et Territoires du Nord-Ouest) où les tarifs sont au prix courant, on les réduit d'un montant forfaitaire ou d'un pourcentage. À l'Î.-P.-É et en Alberta, pour arriver à réduire les frais de garde de 50 pour cent, on a choisi de modifier les régimes de subventions des frais de garde.

Les mécanismes pour réduire les frais de garde ont-ils des répercussions sur la distribution ?

Le présent rapport utilise la médiane pour dresser le sommaire des frais de garde dans une ville. Cependant, il peut y avoir une grande variance autour de la médiane dans les villes où le régime tarifaire est à prix courants. En revanche, dans les villes où le régime est à tarifs fixes, les parents savent

déjà ce qu'ils devront payer, ce qui simplifie l'administration, favorise la prévisibilité et facilite le contrôle.

Dans Richmond et Toronto, les frais de garde varient substantiellement par rapport à la médiane, de sorte que les parents doivent déboursier des sommes très différentes, et ce, même après l'application des réductions des frais de garde en vertu du PPAGJE. Même si la médiane dans ces villes a chuté de 50 pour cent, il est possible que les frais de garde que doivent déboursier les parents soient bien inférieurs à cette médiane ou beaucoup plus élevés. Par contre, Hamilton compte plusieurs grands fournisseurs de services multisites à but non lucratif et la variance autour de la médiane est faible; la plupart des tarifs se situent près de la médiane.

Écart grandissant entre garderies à but lucratif et garderies à but non lucratif

La mise en œuvre des stratégies de réduction des frais de garde dans le cadre du PPAGJE a eu pour effet de creuser l'écart entre les tarifs moyens plus élevés dans le secteur à but lucratif à comparer au secteur sans but lucratif. Bien que les provinces et les territoires se soient généralement ralliés à la préférence stratégique du gouvernement fédéral d'utiliser les garderies publiques et à but non lucratif pour assurer l'expansion des réseaux, la réduction des tarifs et les fonds publics associés à cette mesure s'applique également aux garderies à but lucratif et sans but lucratif existantes.

Selon les données de nos sondages sur les frais de garde, les garderies dont les tarifs sont plus élevés sont susceptibles d'être à but lucratif. Les garderies BL sont moins susceptibles que les garderies SBL de participer au PPAGJE.

Les programmes de réduction des frais de garde font augmenter les tarifs moyens dans le secteur à but lucratif. C'est le cas surtout dans quelques villes où les tarifs sont élevés et où le secteur BL domine, comme Surrey, Burnaby et Richmond en C.-B. ainsi que Richmond Hill et Markham en Ontario.

Les garderies ont-elles une capacité additionnelle d'accueil pour répondre à la nouvelle demande ?

Si la demande accrue en raison des frais de garde moins élevés ne fait que contribuer à allonger les listes d'attente, la promesse d'accessibilité du PPAGJE sera contrecarrée. Dans le sondage de 2023, nous avons demandé si les garderies pouvaient accueillir un nouvel enfant de plus à temps plein

«la semaine prochaine» pour voir s’il y avait une capacité additionnelle d’accueil dans les réseaux existants. Sur les 30 villes pour lesquelles nous avons des données, la moitié (14) avait peu ou aucune capacité d’accueillir un enfant d’âge préscolaire de plus. Dans le cas des poupons et des bambins, dans 22 villes sur 30, les garderies ont déclaré avoir peu ou aucune capacité d’accueil additionnelle. Même dans les villes qui comptent une plus grande capacité d’accueil additionnelle, comme Edmonton, Richmond Hill, Windsor ou Vaughan, seulement le tiers des garderies ont déclaré pouvoir accueillir un nouvel enfant de plus à temps plein la semaine prochaine.

Recommandations :

En nous appuyant sur les données tirées du sondage sur les frais de garde de 2023 et notre analyse et nos sondages des années précédentes, nous formulons les quatre recommandations suivantes :

1. Nous recommandons de mettre rapidement en place un régime à tarifs fixes dans toutes les provinces et tous les territoires et, par la suite de réduire d’ici 2025–2026 ces tarifs fixes à un maximum de 10 \$ par jour, afin d’avoir une tarification plus transparente, efficace, simple à administrer et plus équitable. Il doit également y avoir des mécanismes d’ajustement des tarifs jusqu’à un maximum en fonction du revenu des parents pour remplacer les programmes de subventions de frais de garde existants.
2. Nous recommandons que chaque province et chaque territoire élaborent des stratégies concrètes de développement afin d’atteindre les objectifs convenus au chapitre de la création de places abordables dans le secteur public et à but non lucratif.
3. Au regard de l’écart grandissant des tarifs entre les secteurs BL et SBL, nous recommandons que le développement se fasse uniquement dans le secteur public et à but non lucratif et que les gouvernements mettent en place les mécanismes de reddition de comptes correspondants.
4. Le financement public remplace les frais de garde déboursés par les parents en tant que source prédominante de recettes pour les services de garde. Toutefois, les modèles de financement requis pour créer des réseaux d’apprentissage et de garde de jeunes enfants efficaces et de qualité élevée se font toujours attendre. Les fonds requis pour améliorer la rémunération de la main-d’œuvre doivent faire partie des nouvelles formules de financement de fonctionnement.

Introduction

SI 2021 MARQUAIT un moment décisif pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada dans la foulée de l'annonce du plan du gouvernement fédéral de réduire à dix dollars par jour les frais de garde au pays, l'année 2023 marque, quant à elle, l'émergence de nouvelles pistes à emprunter. Le présent rapport, qui s'appuie sur des données de 2023 recueillies après la mise en œuvre de la première phase de réduction de 50 pour cent des frais de garde, est le premier de la série de sondages annuels sur les frais de garde au Canada réalisés par le Centre canadien de politiques alternatives dans lequel sont évaluées les répercussions sur le terrain de la nouvelle politique canadienne en matière de services de garde à l'enfance.

Dans son budget de 2021, le gouvernement fédéral annonçait une initiative historique : le programme pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (PPAGJE) et, pour l'opérationnaliser, une enveloppe financière substantielle s'étendant sur plusieurs années. Au cours de l'année qui a suivi, les provinces et les territoires ont toutes et tous adhéré au programme et ont accepté de travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral pour transformer les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au pays. Des ententes étaient conclues avec toutes les provinces et tous les territoires en mars 2022 et une première phase de plans d'action était lancée à la suite de négociations bilatérales entre les deux ordres de gouvernements. Le PPAGJE est une initiative fédérale, mais il est fondé sur les rôles et les responsabilités en matière de programmes sociaux dévolus aux provinces et territoires dans la Constitution canadienne ainsi que sur les engagements

du Canada en vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Par conséquent, les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones sont des partenaires à part entière de la mise en œuvre du PPAGJE.

Le budget 2021 ne promettait rien de moins que la transformation des services de garde à l'enfance au Canada. On y énonçait la vision, les motifs et l'engagement du gouvernement fédéral à créer un système universel « accessibles à tous » dans les cinq prochaines années et fondé sur les principes suivants : l'abordabilité, l'accessibilité, la qualité, la flexibilité et l'inclusion. Ces cinq principes sont la base de la politique du gouvernement fédéral en matière de services de garde depuis 2017 et ils sont maintenant enchâssés dans la première loi pancanadienne sur les services de garde adoptée au Canada par la Chambre des communes : *Projet de loi C-35 – Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada*.

La première ligne d'attaque du PPAGJE est l'abordabilité, laquelle est une condition expresse permettant aux provinces et territoires d'avoir accès au financement fédéral. Pour réduire les frais de garde, qui étaient hors de portée pour la plupart des parents, les provinces et les territoires ont accepté de diminuer de 50 pour cent au moins (en moyenne) les frais de garde avant la fin de 2022 et ils se sont engagés à les réduire davantage afin que les tarifs soient de 10 \$ par jour en moyenne d'ici 2025–2026.

L'accent placé sur l'abordabilité a été très important et a eu des effets à la fois positifs et négatifs. Il est important de souligner que les gouvernements ont remplacé par du financement public les revenus générés par les frais de garde déboursés par les parents, de sorte que les fonds publics sont devenus la principale source de financement du fonctionnement quotidien des services de garde - un facteur clé de la transformation des services de garde au pays. La réduction des frais de garde a eu l'effet très positif de régler le principal obstacle de tout temps à l'accès aux services de garde, à savoir les tarifs élevés, tout en aidant à éliminer le recours aux hausses de tarif pour améliorer la qualité des services. D'autre part, parce que la pénurie de personnel qualifié limite la capacité d'expansion des services de garde, il est devenu manifeste que le financement public affecté au PPAGJE est insuffisant pour couvrir tout à la fois hausses requises de salaire et les réductions de tarifs pour les parents. Il s'avère également que les approches utilisées à ce jour par les provinces et les territoires pour financer les réductions de tarifs et subventionner les services de garde ne sont pas conçues pour réaliser une transformation structurelle.

Depuis mars 2022, lorsque les gouvernements provinciaux et territoriaux ont commencé à déployer le PPAGJE à l'échelle du pays, la collecte de données sur les services de garde et leur publication sont devenues plus importantes que jamais. Avoir des données fiables afin de surveiller les progrès et d'en rendre compte publiquement est important principalement pour deux raisons. Premièrement, une quantité beaucoup plus considérable de fonds publics est en jeu dans le contexte de nouveaux investissements publics année après année de milliards de dollars pour l'apprentissage et la garde de jeunes enfants. Deuxièmement, le PPAGJE est le plus important programme social des dernières décennies; sa réussite a donc d'importantes répercussions politiques. La collecte systématique de données et leur analyse s'imposent. Les rapports de cette collection sont uniques en ce qu'ils fournissent année après année des données sur les frais de garde que doivent déboursier les parents au Canada. Dans cette optique, les données et les analyses contenues dans le présent rapport jouent un rôle fondamental pour déterminer les objectifs atteints et les progrès réalisés pour bâtir un système de services de garde à l'enfance abordables et accessibles pour les parents.

Un aperçu du sondage annuel sur les frais de garde

Le sondage annuel sur les frais de garde du CCPA est l'unique source de données recueillies et analysées régulièrement et systématiquement sur les tarifs en services de garde réglementés au Canada. Depuis son premier sondage réalisé en 2014, le CCPA sonde chaque année des garderies et des services de garde en milieu familial réglementés dans les grandes villes du Canada afin de recueillir cette information et de surveiller l'évolution des frais de garde au Canada au fil du temps. Le sondage a été lancé afin de fournir et d'analyser des données uniformes et comparables sur les frais de garde déboursés par les parents dans les services de garde agréés au Canada considérant qu'aucune autre source de données ne fournissait cette information. À l'aide des listes provinciales et territoriales de services de garde agréés, le CCPA procède chaque année à un sondage téléphonique pour recueillir des renseignements sur les tarifs en garderies et en services de garde en milieu familial réglementés dans les plus grandes villes canadiennes. Une force entre autres de notre sondage sur les frais de garde est que la méthode de collecte des données est uniforme de sorte que les comparaisons sont possibles d'une année à l'autre et entre les provinces et les territoires.

Le sondage recueille l'information du point de vue des tarifs que demandent les fournisseurs de services de garde et non pas des montants que déboursent les parents. C'est-à-dire, on demande aux fournisseurs de services de garde leurs tarifs plutôt que de demander aux parents ce qu'ils paient pour faire garder leurs enfants. Le sondage ne tient pas compte des subventions pour frais de garde versées aux parents, des crédits d'impôt ou des déductions fiscales qui réduisent ou remplacent les frais de garde de certains parents.

La plupart des années, nous ajoutons au sondage un petit nombre de questions et nous procédons à d'autres analyses d'intérêt général. Par exemple, nous avons déjà posé des questions sur les listes d'attente pour une place en garderie, sur les frais d'inscription à ces listes d'attente, ainsi que des questions sur la propriété des garderies, à savoir si elles étaient à but lucratif/commerciales ou sans but lucratif. Vu que le nombre de provinces et de territoires adhérant à un régime de tarifs fixes (et qu'une partie des recettes provenant des frais de garde est remplacée par une subvention de fonctionnement versée aux services de garde) augmente, les données sur les garderies dont les tarifs sont au prix courant (celles qui ne participent pas aux régimes provinciaux ou territoriaux de tarifs fixes) ont été analysées séparément. En 2015, dans une analyse distincte, nous avons examiné ce que devaient déboursier de leurs poches les familles à faible revenu admissibles aux subventions pour frais de garde afin de payer la différence entre la subvention reçue et le tarif demandé. En 2017, nous avons posé la question suivante aux fournisseurs de services de garde en milieu rural de l'Ontario et du Manitoba : « Les frais de garde en milieu rural sont-ils moins élevés que dans les centres urbains ? » Parce qu'accroître l'offre de services de garde réglementés devient un enjeu pressant au chapitre des politiques en matière de services de garde, dans notre sondage de 2023, nous avons posé aux fournisseurs de services la question suivante afin de déterminer leur capacité de développement : « Pouvez-vous accueillir un enfant de plus la semaine prochaine ? »

Le nombre des villes faisant partie de notre sondage a augmenté depuis le premier sondage en 2014. Nous avons sondé cette année-là les services de garde agréés dans les vingt plus grandes villes canadiennes. Au cours des années subséquentes, nous avons ajouté à quelques reprises de nouvelles grandes villes. Depuis 2019, nous sondons trente-sept (37). Suivant l'ajout des capitales des territoires canadiens : Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit, notre sondage compte désormais des villes dans chacune des provinces et chacun des territoires.

Notre sondage annuel sur les frais de garde a cette distinction que les indicateurs sont simples et consistants. Ils nous ont permis de recueillir des données sur les tarifs que demandent « à l'entrée » les garderies et les services de garde en milieu familial réglementés afin de calculer les tarifs médians pour chaque ville, et ce, depuis le premier sondage en 2014. Cette année, notre analyse s'articule autour d'une question bien simple : les frais de garde médians par groupe d'âge et par ville en 2023 sont-ils 50 pour cent moins élevés que ceux de l'année de référence du PPAGJE ?

Le sondage inclut des données sur les frais de garde en garderie ou un service de garde en milieu familial réglementé pour trois groupes d'âge : les poupons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire. Notre analyse prend en compte le fait que la composition des groupes d'âge diffère d'une province à l'autre et que dans quelques provinces/territoires des groupes d'âge sont combinés. Généralement, les poupons sont âgés de moins de 18 mois ou de deux ans, les bambins sont âgés de 18 mois à trois ans environ et les enfants d'âge préscolaire sont âgés de trois ans, quatre ans et parfois cinq ans, mais ne fréquentent pas encore la maternelle. Le sondage porte uniquement sur les frais de garde pour des services offerts à temps plein et toute la journée.

À propos du présent rapport

LE PRÉSENT RAPPORT est divisé en six sections, chacune examinant un aspect différent des frais de garde et les changements survenus à ce titre au Canada en 2023.

La première section s'intéresse aux différentes approches provinciales et territoriales pour réduire les frais de garde en vertu du PPAGJE. Les variations sont nombreuses, car la situation au départ des provinces et des territoires variait considérablement de même que les mécanismes conçus par chaque province et territoire. Néanmoins, quatre grandes approches se dégagent de notre analyse.

La deuxième section porte sur les frais de garde médians en 2023 par ville. Nous les comparons à ceux de l'année de référence 2019 (et 2020 pour l'Ontario) après l'application des réductions pour les poupons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire. Il faut préciser que ce sondage annuel a été réalisé au printemps 2023, soit légèrement plus tard qu'habituellement parce que nous voulions dresser le portrait complet des réductions de frais de garde requises avant la fin de décembre 2022.

Dans la troisième section, nous évaluons si les tarifs ont effectivement été réduits de 50 pour cent (objectif fédéral) entre 2019 et la fin de 2022 dans chacune des 37 villes sondées et dans chaque groupe d'âge. Nous examinons les villes individuellement et analysons les raisons pour lesquelles elles ont atteint ou non le premier objectif du PPAGJE.

Dans la quatrième section, nous examinons la distribution en 2023 des frais de garde dans plusieurs villes où les tarifs réduits sont évalués en fonction des tarifs au prix courant en 2022. Notre rapport utilise les médianes pour mesurer la tendance centrale et présenter un sommaire des frais de garde par ville, mais il faut préciser que les médianes ne disent pas tout. Dans ce cas-ci, l'analyse des données indique une variance substantielle des frais de garde autour de la médiane dans les villes dont le régime tarifaire est fondé sur les tarifs au prix courant. En revanche, il y a peu ou aucune variance des frais de garde dans les villes des provinces et territoires ayant opté pour un régime à tarifs fixes.

Dans la cinquième section, nous comparons l'écart de plus en plus grand entre les frais de garde dans le secteur à but lucratif/commercial et le secteur à but non lucratif par ville et nous analysons les causes.

La sixième section présente un problème central lié aux services de garde maintenant un des principaux défis du PPAGJE : l'intensification de la demande de services de garde réglementés au Canada à mesure que les frais de garde diminuent. À l'aide des réponses à la question que nous avons ajoutée au sondage concernant l'offre de services de garde (« Pouvez-vous accueillir un enfant de plus la semaine prochaine? »), nous examinons si les garderies ont actuellement une capacité d'accueil supplémentaire.

Enfin, notre rapport se termine avec des recommandations liées à la transformation des services de garde. Elles s'inspirent de l'information tirée du sondage « post-réduction des frais de garde » de cette année et de nos autres sondages annuels sur les frais de garde d'enfants.

Une annexe décrivant en détail la méthodologie du sondage et présentant les résultats par ville, des données additionnelles et des détails entourant la réduction des tarifs à l'échelle des provinces et des territoires accompagne le présent rapport.

Méthodologie

LE PRÉSENT SONDAGE sur les frais de garde est réitéré tous les ans depuis 2014 en suivant une méthodologie uniforme. Il est basé sur plus de 11 000 appels à des fournisseurs de services de garde agréés effectués du 14 mars au 3 mai 2023. Nous voulions recueillir des données précises sur les tarifs en vigueur dans 37 villes canadiennes à partir d'un échantillon aléatoire ou d'un recensement des services, dépendamment du nombre de fournisseurs locaux de services de garde.

Le sondage inclut toutes les garderies agréées et tous les services de garde en milieu familial réglementés dans chacune des villes. Par ailleurs, il comprend seulement les garderies agréées offrant des services toute la journée et sur une semaine complète, et il recueille les tarifs demandés pour trois groupes d'âge : poupons, bambins et enfants d'âge préscolaire (les services de garde parascolaires et les jardins d'enfants sont exclus). La composition des groupes d'âge varie d'une province et d'un territoire à l'autre et dans des provinces/territoires, on combine les groupes d'âge. Généralement, les poupons sont des enfants âgés de moins de 18 mois ou de deux ans, les bambins sont âgés de 18 à 36 mois et les enfants d'âge préscolaire sont âgés de trois ans, de quatre ans et parfois de cinq ans, mais ne fréquentent pas encore l'école - de sorte qu'ils sont à temps plein en service de garde.

Les frais de garde pour une ville sont présentés en tant que médianes à moins d'indication contraire. Les frais de garde médians par ville sont pondérés en fonction de la capacité autorisée d'accueil (nombre de places) des fournisseurs de services. Par exemple, les tarifs des garderies qui comptent

un plus grand nombre de places pèsent plus lourd que les tarifs des services de garde en milieu familial qui comptent moins de places. Les fournisseurs de services de garde ont l'habitude d'indiquer leurs tarifs par jour, par semaine, voire par mois. Pour le présent rapport, nous les avons uniformisés sur une base mensuelle, le mois comptant une moyenne de 21,7 jours.

Dans plusieurs des villes sondées, les tarifs sont provinciaux et les fournisseurs de services de garde qui reçoivent des subventions provinciales de fonctionnement ne doivent pas les excéder. Un fournisseur de services de garde qui ne participe pas au régime provincial à tarifs fixes ne reçoit pas de subvention provinciale de fonctionnement et peut donc fixer ses tarifs au prix que peut supporter le marché. Par exemple, dans la ville de Québec, plus du tiers des garderies ne font pas partie du régime à tarif fixe (8,85 \$ par jour) et leurs tarifs sont au prix courant. Ainsi, les tarifs au prix courant existent dans la ville de Québec et ils sont inclus dans le calcul de la médiane. Toutefois, comme plus de 50 pour cent des places dans la ville de Québec (et d'autres villes québécoises) sont à tarif fixe, la médiane est le tarif fixe. Dans les villes où les places à tarif fixe comptent pour moins de la moitié de toutes les places — par exemple les garderies à 10 \$/jour en Colombie-Britannique — la médiane n'est pas le tarif fixe. Quoique, l'augmentation du nombre de places à 10 \$/jour aura pour effet éventuellement de réduire la médiane, toutes choses étant égales.

Comme nous l'avons noté, les tarifs indiqués dans le sondage sont ceux demandés par les fournisseurs de services. Ils ne tiennent pas compte des subventions pour frais de garde versées aux parents en fonction de leur revenu, auxquelles sont parfois admissibles les familles à faible revenu. Ils ne tiennent pas compte non plus des crédits d'impôts et des déductions fiscales auxquels peut avoir droit un parent, considérant le prix des services de garde, les coûts du point de vue d'un parent ou l'argent qu'il peut avoir à déboursier de ses poches. Nous sommes d'avis qu'il est plus utile et plus simple de ne pas mélanger ces deux façons de considérer le prix des services de garde.

La première réduction des frais de garde du PPAGJE que devaient appliquer les provinces et les territoires (à l'exception du Québec) à savoir une réduction de 50 pour cent en moyenne est fondée sur l'année de référence de 2019 et dans le cas de l'Ontario, sur l'année de référence 2020. Ce qui signifie que les tarifs en 2023 devraient être 50 pour cent plus bas qu'en 2019 (2020 en Ontario). Pour évaluer la chose, notre rapport utilise les données par ville et groupe d'âge de notre sondage de 2019 (de 2020 pour l'Ontario) afin d'évaluer si la cible a été atteinte ou non. Il faut noter qu'en 2019 et

2020, avant la mise en œuvre du PPAGJE, certaines provinces et certains territoires appliquaient déjà des stratégies de réduction de leurs frais de garde. Les médianes pour ces années en témoignent. Aussi, par le temps que les données furent recueillies au printemps 2023, quelques provinces et territoires avaient déjà réduit de plus de 50 pour cent leurs frais de garde, atteignant l'objectif d'un tarif de 10 \$/jour avant l'échéancier de 2025–2026. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie par ville et sur les taux de réponse, consultez l'annexe.

Section 1 : Comment les provinces s’y prennent-elles pour réduire leurs frais de garde?

L’OBJECTIF DU PPAGJE était de réduire les tarifs des services de garde à temps plein de 50 pour cent en moyenne au plus tard en décembre 2022. Pour atteindre cet objectif (et parfois le dépasser), les provinces et les territoires ont utilisé des approches très différentes. Dans une certaine mesure, les différentes politiques en matière de services de garde en vigueur dans les provinces et territoires avant la mise en œuvre du nouveau PPAGJE expliquent les différences d’approche. Aussi, dans certains cas, des provinces et des territoires ont modifié leurs approches par rapport à ce qui était proposé initialement et ce qui était décrit dans notre rapport sur les frais de garde de 2022. Par conséquent, certaines données du tableau 1 dans le présent rapport diffèrent de celles du sommaire des approches publié l’an passé. Veuillez aussi noter que le tableau 5 de l’annexe précise la valeur en argent des divers plans.

Comme l’illustre le tableau 1, l’approche la plus fréquemment utilisée pour atteindre l’objectif de 50 pour cent de réduction des frais de garde

TABLEAU 1 Approches pour atteindre l'objectif fédéral de réduction des frais de garde

Province	Créer un régime à tarifs fixes/réduire les tarifs fixes	Réduire les tarifs au prix courant d'un montant forfaitaire	Chaque fournisseur de services réduit ses tarifs d'un certain pourcentage	Modification de l'admissibilité aux subventions pour frais de garde ou de la valeur des subventions [†]
Terre-Neuve-et-Labrador	●			
Nouvelle-Écosse		●		
Île-du-Prince-Édouard	●			●
Nouveau-Brunswick	●			
Ontario			●	
Manitoba	●			
Saskatchewan	●			
Alberta		●		●
Colombie-Britannique	●*	●		
Yukon		●		
Territoires du Nord-Ouest			●	
Nunavut	●			

Remarques L'annexe présente un tableau plus détaillé avec la valeur des réductions et les tarifs.

* La Colombie-Britannique a considérablement augmenté le nombre de places à 10 \$/jour, mais ces places demeurent minoritaires dans toutes les villes sondées.

† La plupart des autres provinces ont également modifié leurs programmes de subventions pour les familles à faible revenu afin de prendre en compte les tarifs réduits, mais ces provinces ne sont pas incluses dans le tableau 1, car les modifications qu'elles ont apportées ne sont pas traitées comme autant de mesures pour atteindre l'objectif de 50 pour cent de réduction des frais de garde.

Sources Ententes bilatérales entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires et les politiques de chaque province et de chaque territoire.

est la mise en œuvre d'un régime provincial/territorial de tarifs fixes ou alors la modification d'un tel régime. Avant le PPAGJE, quatre provinces fixaient les tarifs des services de garde : Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et le Manitoba. À l'avènement du PPAGJE, deux provinces et un territoire de plus ont adhéré au régime à tarifs fixes : Le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et le Nunavut. Une huitième province, la Colombie-Britannique, a un nombre grandissant de garderies participant à un régime de tarif fixe de 10 \$/jour, mais ces garderies ne regroupent pas la majorité des places dans aucune ville.

Comme nous l'avions indiqué dans notre rapport sur les frais de garde de 2022, parmi leurs avantages, les tarifs fixes sont plus simples à administrer pour les gouvernements et ils sont plus prévisibles pour les parents. Comme ils sont plus faciles à surveiller pour les gouvernements, on peut veiller plus clairement à leur abordabilité.

La deuxième approche la plus populaire dans quatre provinces/territoire consiste en la réduction des tarifs au prix courant d'un montant forfaitaire. La Nouvelle-Écosse, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon ont choisi

cette option. À titre d'exemple, les tarifs demandés dans les garderies de la Nouvelle-Écosse sont réduits de 23 \$ par jour pour les poupons et de 18,25 \$ pour les bambins et les enfants d'âge préscolaire (les réductions sont moins élevées dans les services de garde en milieu familial agréés). Ainsi, il faut connaître les tarifs au prix courant pour déterminer si une réduction de 23 \$ par jour est suffisante pour réduire de 50 pour cent les frais de garde pour poupons. Étant donné que ces réductions s'appliquent à l'échelle de la province et que les tarifs varient par ville, une réduction de 23 \$ par jour pourra suffire amplement en région rurale et dans de petites municipalités, mais peut être insuffisante dans les grandes villes. Les tarifs au prix courant varient substantiellement, comme il est démontré dans la section 5 du présent rapport, de sorte que certains parents bénéficient vraisemblablement d'une réduction de plus de 50 pour cent, tandis que d'autres n'en bénéficient pas, et ce, dans une même ville.

L'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest ont demandé aux garderies et aux services de garde en milieu familial de réduire leurs tarifs d'un pourcentage donné plutôt que d'un montant forfaitaire. Le pourcentage de réduction des tarifs en Ontario (31 mars 2022) était de 52,75 %. Le pourcentage excédant de 2,75 % la cible de 50 pour cent de réduction avait pour objet de compenser les hausses de tarifs éventuelles entre l'année de référence de 2020 et mars 2021. Au 1^{er} avril 2023, les Territoires du Nord-Ouest avaient réduit leurs frais de garde de 60 pour cent. L'aspect positif de cette approche est qu'elle est plus susceptible de permettre d'atteindre l'objectif de 50 pour cent de réduction des tarifs que ne l'est la réduction d'un montant forfaitaire. Tous les parents bénéficieront du même pourcentage de réduction, peu importe les frais de garde déboursés. Toutefois, les garderies à tarifs plus élevés — lesquelles selon les données de plusieurs de nos sondages annuels sont plus susceptibles d'être à but lucratif — peuvent ainsi recevoir plus de soutien financier que les garderies, dont les tarifs moins élevés. Les Territoires du Nord-Ouest s'efforcent d'atténuer cette conséquence non souhaitée en versant des subventions maximales, ce que ne fait pas l'Ontario. Globalement, cette approche — tout comme la réduction d'un montant forfaitaire — enchâsse les disparités créées par un régime tarifaire fondé sur les tarifs au prix courant, elle ne transforme pas le régime.

Deux provinces, l'Î.-P.-É et l'Alberta ont opté pour une quatrième approche. Elles ont modifié leur programme de subventions des frais de garde fondées sur le revenu et l'ont combiné, dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, à un régime à tarifs fixes et, dans le cas de l'Alberta, à une stratégie de réduction des frais de garde d'un montant forfaitaire. La plupart des autres provinces

ont également modifié certains détails de leurs programmes de subventions de frais de garde fondées sur le revenu, mais dans ces deux provinces, les modifications font partie de leur stratégie de réduction de 50 pour cent des frais de garde. Les subventions pour frais de garde ne sont pas des réductions de tarifs « à l'entrée » comme nous le définissons dans la présente étude, mais elles aident des parents à payer leurs frais de garde, réduisant pour certains ce qu'ils doivent déboursier de leurs poches.

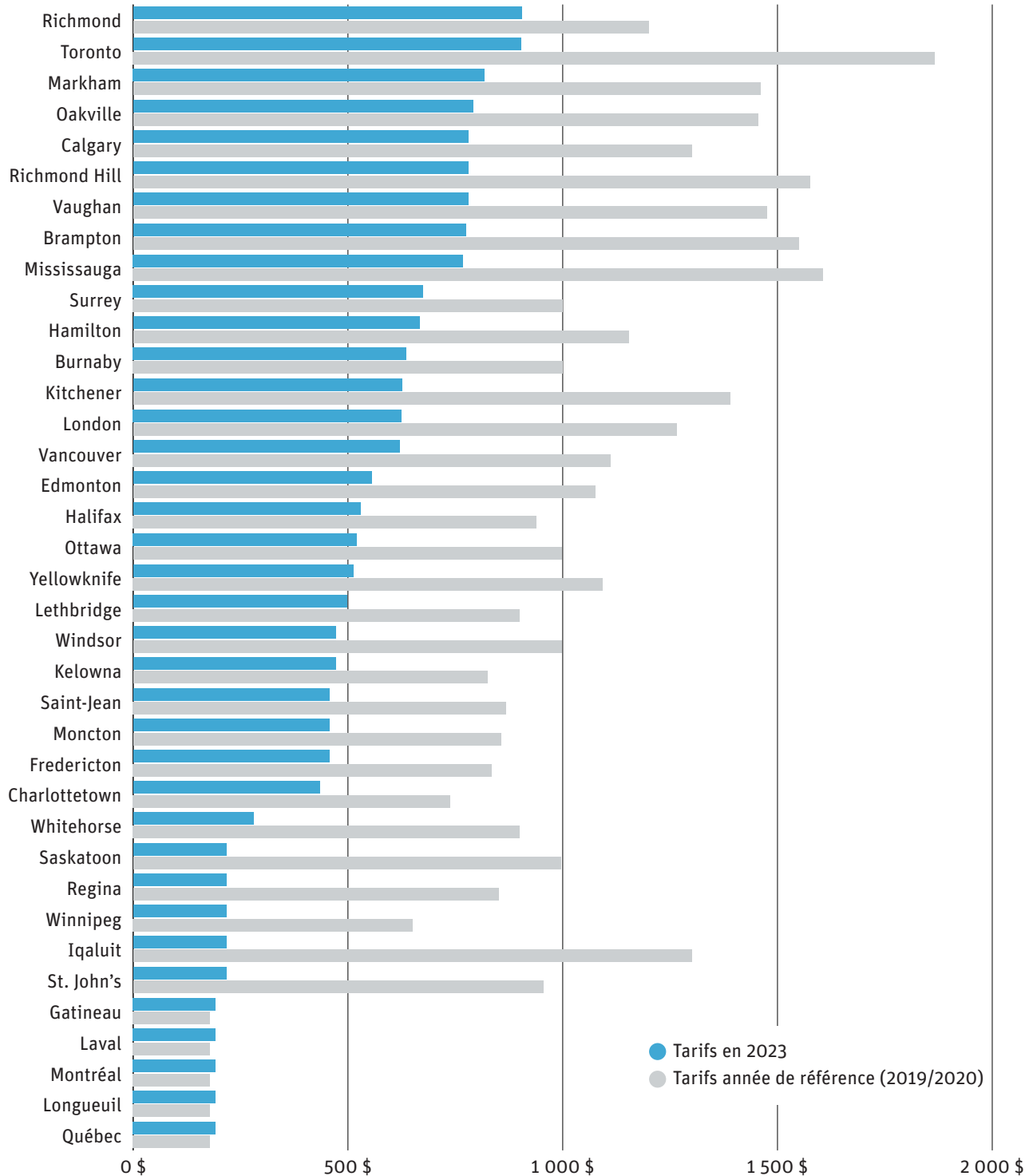
Section 2 : Les frais de garde d'enfants par ville en 2023

DANS CETTE SECTION, nous présentons les frais de garde médians pour chaque groupe d'âge et pour chacune des villes sondées en 2023 et pour l'année de référence de 2019 du PPPAGJE (2020 pour les villes ontariennes). Les tarifs médians de la section 2 comprennent toutes les places autorisées en garderie et en service de garde en milieu familial. Les tarifs des garderies et des services de garde en milieu familial sont présentés séparément dans le tableau 3 de l'annexe.

Frais de garde pour poupons

Généralement, les poupons sont des enfants âgés de moins de deux ans, quoique cette définition varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Il s'agit du groupe d'enfants les plus jeunes. Les places pour poupons demeurent les plus rares par rapport aux différentes tranches d'âge et elles sont les plus chères dans la plupart des villes. Dans cinq provinces et un territoire (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Manitoba,

FIGURE 1 Frais de garde médians pour poupons en 2023 comparativement à 2019 (2020 en Ont.)



Remarque L'année de référence est 2019 pour toutes les villes à l'exception des villes de l'Ontario, où l'année de référence est 2020. Sont incluses les places en garderie et en service de garde en milieu familial. Les médianes sont pondérées selon le nombre de places.

Source Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

Saskatchewan et Nunavut), les tarifs fixes pour les poupons sont les mêmes que pour toutes les autres tranches d'âge.

Les places pour poupons requièrent un ratio éducatrices-enfants plus élevé, ce qui les rend plus dispendieuses à offrir pour les garderies. Dans le cas des services de garde en milieu familial, on peut accueillir un moins grand nombre d'enfants lorsqu'il y a des poupons. Lorsque les frais de garde sont au prix courant, comme en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon, les coûts plus élevés en personnel se reflètent dans des tarifs plus élevés. Quoique, les stratégies de réduction des frais de garde tiennent parfois compte du fait que les frais de garde pour les poupons sont plus élevés et les atténuent. Même si les frais de garde pour poupons demeurent souvent plus élevés que pour toutes les autres tranches d'âge, ils ont chuté substantiellement dans toutes les villes, outre au Québec, depuis l'année de référence du PPAGJE.

Incluant les réductions de tarifs en vertu du PPAGJE, Richmond en C.-B. et Toronto en Ontario affichaient les médianes les plus élevées, soit un peu plus de 900 \$ par mois. Les fournisseurs de services dans les villes de la C.-B. perçoivent généralement un tarif combiné pour les poupons et les bambins, notamment dans Richmond. Toutes choses étant égales, ce tarif combiné devrait être légèrement inférieur comparativement aux tarifs pour poupons ailleurs et légèrement supérieur comparativement aux tarifs pour bambins. Malgré ce léger avantage, Richmond est demeurée la ville au Canada où les frais de garde pour poupons sont demeurés les plus élevés. Pour ce qui est de Toronto, les frais de garde pour poupons ont chuté de moitié comparativement à 1 866 \$ par mois en 2020, avant le lancement du PPAGJE. Markham est la troisième ville la plus dispendieuse : les frais de garde pour poupons sont de 818 \$/mois.

Les villes québécoises sont celles qui affichent les frais de garde pour poupons les moins chers au pays, à 192 \$/mois. Ces tarifs ont augmenté quelque peu depuis 2019, lorsqu'ils étaient de 179 \$/mois, car le gouvernement provincial indexe annuellement le tarif fixe au coût de l'inflation. Les villes de St. John's, Winnipeg, Saskatoon, Regina et Iqaluit affichent toutes maintenant un tarif fixe à l'échelle provinciale et territoriale de 10 \$ par jour ou de 217 \$ par mois pour les poupons. Ce qui représente une réduction massive, notamment à Iqaluit, comparativement à la médiane pour poupons en 2019 qui était de 1 300 \$/mois. Les villes des provinces et territoires à régime de tarifs fixes affichent les frais de garde les moins élevés. Avant le PPAGJE, les villes à tarifs fixes étaient généralement les moins dispendieuses. Maintenant

que beaucoup plus de villes ont des tarifs fixes, elles sont plus nombreuses à afficher des frais de garde parmi les moins élevés.

Il en résulte que la médiane pour poupons a considérablement chuté partout à l'exception du Québec qui, par ailleurs, affichait déjà les tarifs les plus bas au pays. En 2023, la médiane pour poupons la plus élevée au pays était à Richmond en C.-B., à 905 \$/mois. En revanche, en 2019, les frais de garde pour poupons étaient plus élevés que ce montant dans 23 villes au Canada (62 pour cent).

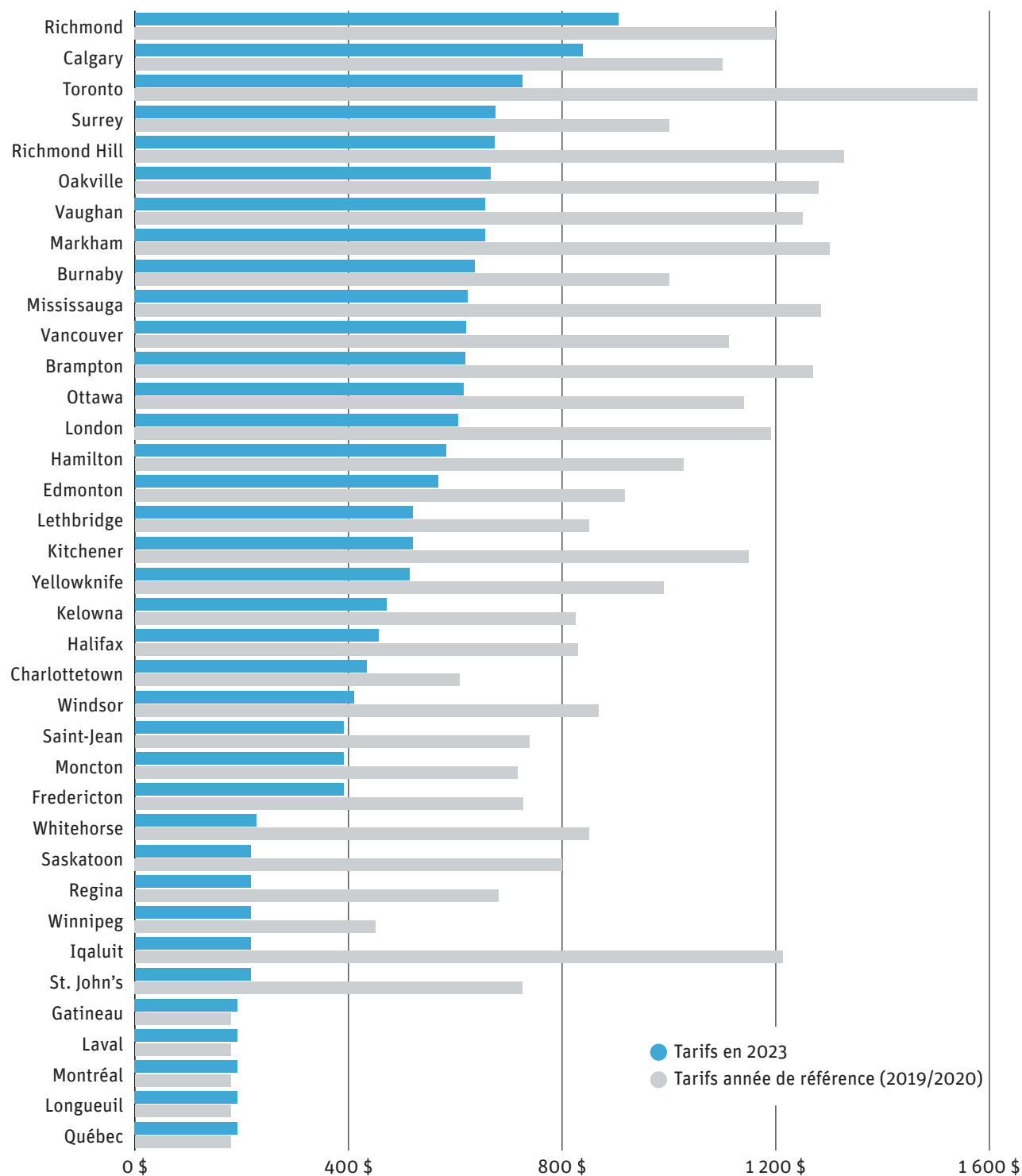
Frais de garde pour bambins

Les enfants de ce groupe d'âge sont généralement âgés d'un an et demi à trois ans, dépendamment de la province ou du territoire. Les places pour bambins sont plus nombreuses que les places pour poupons et elles requièrent moins d'éducatrices par enfant. Par conséquent, elles sont moins dispendieuses à offrir que les places pour poupons; dans les régimes tarifaires au prix courant, les frais de garde pour bambins se situent généralement entre les frais de garde plus élevés pour poupons et les frais de garde moins chers pour enfants d'âge préscolaire.

Étant donné que dans cinq provinces et un territoire (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Saskatchewan, Manitoba et Nunavut), un tarif fixe s'applique à tous les groupes d'âge, il n'y a plus de différence entre les tarifs pour bambins et les tarifs pour les autres tranches d'âge. Et même dans les régimes tarifaires au prix courant depuis l'avènement du PPAGJE, la réduction pour les places réservées bambins est plus grande que celle des places réservées aux enfants d'âge préscolaire, ce qui réduit encore plus l'écart de tarifs de ces deux groupes d'âge à comparer à qu'il était avant le PPAGJE.

Dans nos sondages annuels sur les frais de garde, Toronto était presque toujours la ville canadienne accusant les tarifs les plus élevés pour chaque tranche d'âge. Nos données de 2023 témoignent d'un changement à cet égard : Richmond en C.-B. est la ville la plus dispendieuse pour les bambins, les frais de garde médians pour cette tranche d'âge étant de 905 \$ par mois. Toutefois, ce tarif est inférieur à ce qu'il était à Richmond en 2019, à savoir 1 200 \$ par mois. Les villes britanno-colombiennes, telles que Richmond, sont désavantagées dans cette comparaison, car leurs tarifs pour poupons et pour bambins sont combinés. En C.-B., ces deux groupes d'âge sont généralement regroupés et les fournisseurs de services demandent le même

FIGURE 2 Frais de garde médians pour bambins en 2023 comparativement à 2019 (ou 2020 en Ont.)



Remarque L'année de référence est 2019 pour toutes les villes à l'exception des villes de l'Ontario, où l'année de référence est 2020. Sont incluses les places en garderie et en service de garde en milieu familial. Les médianes sont pondérées selon le nombre de places.

Source Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

tarif. Toutes choses étant égales, cela fait en sorte que ce tarif combiné est légèrement inférieur aux tarifs pour poupons ailleurs et légèrement supérieur aux tarifs pour bambins. La C.-B. n'est pas le seul endroit où l'on fusionne les groupes de poupons, de bambins et d'enfants d'âge préscolaire ordinaires. Pour une comparaison complète des groupes d'âge fusionnés, voir le tableau 3 de l'annexe.

Calgary arrive au deuxième rang des villes les plus dispendieuses, à 838 \$ par mois (en baisse par rapport à 1 100 \$ en 2019); et Toronto occupe maintenant le troisième rang à 775 \$ par mois (en baisse par rapport à 1 578 \$ par mois en 2020).

Les villes québécoises affichent le tarif médian pour bambins le moins élevé au pays, à 192 \$ par mois. Les frais de garde pour bambins ont augmenté légèrement depuis 2019 puisque, comme nous l'avons mentionné précédemment, le gouvernement du Québec procède annuellement à l'indexation du tarif fixe au coût de l'inflation. Suivent les villes de St. John's, Winnipeg, Saskatoon, Regina et Iqaluit, dont le tarif médian pour bambins est de 217 \$ par mois ou 10 \$ par jour. Il s'agit de réductions substantielles par rapport à 2019, notamment à Iqaluit où les frais de garde pour bambins étaient de 1 213 \$ par mois en 2019.

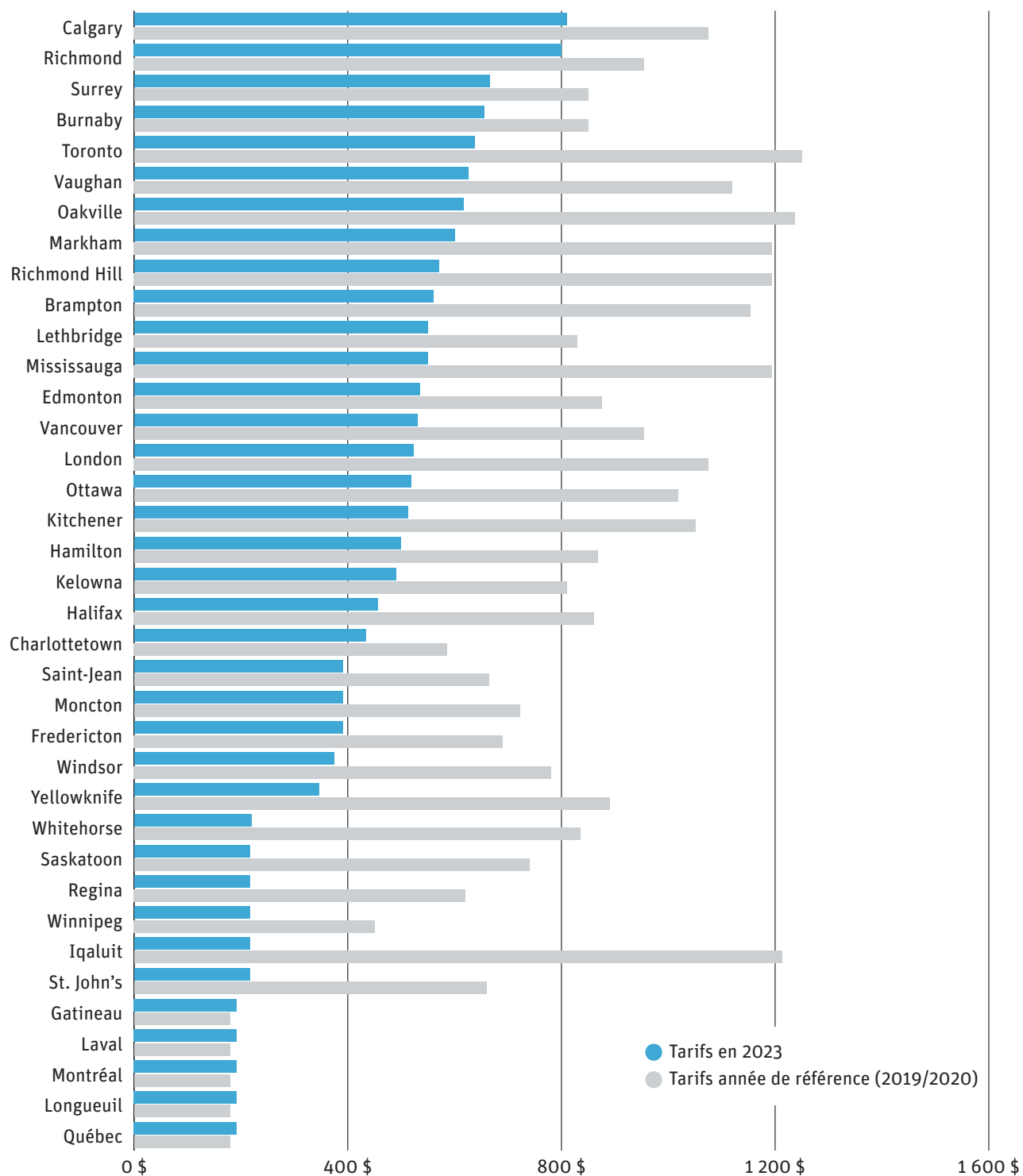
Globalement en 2023, c'est à Richmond en C.-B. que les frais de garde médians pour bambins étaient les plus élevés, à 905 \$ par mois. Il y a à peine quatre ans, 54 pour cent des villes sondées (20) affichaient des tarifs plus élevés que ce montant.

Frais de garde pour enfants d'âge préscolaire

Les groupes d'enfants d'âge préscolaire comprennent habituellement des enfants âgés de deux ans et demi à cinq ans, quoique la définition précise varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Les enfants qui en font partie ne fréquentent pas encore la maternelle, dont l'âge de fréquentation peut être de quatre ou de cinq ans au Canada. Et c'est pour cette tranche d'âge que l'on compte le plus grand nombre de places en service de garde. Les fournisseurs de services ont besoin de moins d'éducatrices par enfant pour ce groupe d'âge, ce qui réduit leurs frais d'exploitation.

Par conséquent, dans les régimes tarifaires au prix courant, les frais de garde pour les enfants d'âge préscolaire sont habituellement moins élevés. Cependant, à l'instar des autres groupes d'âge, les frais de garde pour les enfants d'âge préscolaire dans les provinces et le territoire au Canada (Terre-

FIGURE 3 Frais de garde médians pour enfants d'âge préscolaire 2023 comparativement à 2019 (ou 2020 en Ont.)



Remarque L'année de référence est 2019 pour toutes les villes à l'exception des villes de l'Ontario, où l'année de référence est 2020. Sont incluses les places en garderie et en service de garde en milieu familial. Les médianes sont pondérées selon le nombre de places.

Source Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Manitoba, Saskatchewan et Nunavut) dotés d'un régime à tarifs fixes sont les mêmes pour tous les enfants ne fréquentant pas encore la maternelle, sans égard à leur âge.

Les frais de garde médians pour enfants d'âge préscolaire les plus élevés sont à Calgary, à 810 \$ par mois et en baisse par rapport à 1 075 \$ par mois en 2019. Richmond en C.-B. vient au deuxième rang avec un tarif médian pour enfants d'âge préscolaire de 800 \$ par mois (en baisse par rapport à 955 \$ en 2019). Les villes d'Oakville, de Vaughan et de Toronto (en Ontario) et de Burnaby et de Surrey (en C.-B.) affichent des tarifs similaires, soit supérieurs à 600 \$ par mois, mais en baisse par rapport à plus ou moins 1 200 \$ par mois en 2020.

Une fois de plus, les frais de garde médians pour enfants d'âge préscolaire au Québec sont les plus bas au pays à 192 \$ par mois. Les villes de St. John's, Winnipeg, Saskatoon, Regina et Iqaluit suivent avec des frais de garde médians pour enfants d'âge préscolaire de 217 \$ par mois ou de 10 \$ par jour. Il s'agit d'une baisse importante dans toutes les villes comparativement à 2019, notamment dans Iqaluit où les frais de garde pour les enfants d'âge préscolaire étaient de 1 213 \$ par mois en 2019 (les villes du Nunavut ont une catégorie « enfants âgés de plus de deux ans » et les fournisseurs de services appliquent généralement le même tarif aux bambins et aux enfants d'âge préscolaire - voir le tableau 3 de l'annexe).

La ville la moins abordable en 2023 pour faire garder un enfant d'âge préscolaire était Calgary, à 810 \$ par mois. Il y a à peine trois ans, 59 pour cent des villes (22) affichaient des tarifs médians supérieurs à ce montant. Ce qui illustre à quel point les services de garde sont maintenant plus abordables.

Section 3 : Les frais de garde ont-ils diminué de moitié?

DANS LA SECTION 2, nous avons analysé les frais de garde médians par groupe d'âge et par ville en 2023 et dans l'année de référence. Dans la présente section, nous calculons la réduction en pourcentage des frais de garde afin de déterminer — pour chaque groupe d'âge et chaque ville — si le pourcentage de 50 pour cent de réduction des frais de garde a été atteint au printemps 2023.

Pour évaluer l'objectif de réduction des frais de garde de 50 pour cent, il faut garder à l'esprit que l'année de référence dans tous les accords conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires, à l'exception du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario, est 2019. L'année de référence de l'Ontario est 2020 au lieu de 2019, conformément à l'entente signée avec le gouvernement fédéral. Curieusement, l'entente avec le Nouveau-Brunswick ne précise pas d'année de référence bien que soit sous-entendue l'année 2019; et étant donné que l'entente avec le Québec n'oblige pas le Québec à convenir avec le gouvernement fédéral d'objectifs ou de cibles précises, le Québec n'a pas d'objectif de réduction de ses frais de garde. Par ailleurs, les frais de garde au Québec étaient déjà inférieurs à 10 \$ par jour au lancement du PPAGJE. Règle générale, par souci de constance dans le présent rapport,

nous considérons que 2019 est l'année de référence pour le Québec même si aucune année n'a été précisée.

Parce que l'année de référence est 2019, il faudra que les frais de garde chutent de plus de 50 pour cent, car ils ont augmenté en raison de l'inflation de 2019 à 2022.

Dans la première section du présent document, nous avons analysé la mécanique des stratégies de réduction des frais de garde dans les provinces et territoires. Quelques-unes des stratégies de réduction des frais de garde garantissent pour l'essentiel une réduction de 50 pour cent des tarifs dans chaque ville et dans chacun des groupes d'âge, mais ce n'est pas automatiquement le cas partout. En fait, dans les provinces et territoires à régime de tarifs fixes, les gouvernements déterminent les tarifs et ils versent aux garderies et aux services de garde en milieu familial des subventions de fonctionnement dans le but de combler la différence. Cette approche fait en sorte qu'ils atteindront la cible de 50 pour cent de réduction des frais de garde si les tarifs en 2023 sont fixés 50 pour cent plus bas qu'ils étaient en 2019.

D'autres approches ne garantissent pas automatiquement une réduction de 50 pour cent. Trois provinces et un territoire (Nouvelle-Écosse, Alberta, Colombie-Britannique et Yukon) utilisent toujours une approche fondée sur les règles du marché et réduisent d'un montant forfaitaire les tarifs courants. Les frais de garde varient d'une ville à l'autre pour différentes raisons. Dans les villes où les frais de garde sont plus élevés, le montant forfaitaire réduit parfois les tarifs de moins que 50 pour cent tandis que dans d'autres villes, où les frais de garde sont moins élevés, le montant forfaitaire réduit les tarifs de plus que 50 pour cent. Il peut également y avoir beaucoup de disparité entre les tarifs dans une ville donnée. Ainsi, il se peut que certains parents bénéficient d'une réduction de plus de 50 pour cent de leurs frais de garde (si au départ ils étaient moins élevés vu que la réduction est d'un montant forfaitaire) tandis que pour d'autres la réduction est inférieure à 50 pour cent.

En Ontario, on a utilisé une approche légèrement différente : les garderies et les services de garde en milieu familial ont réduit de 52,75 % les tarifs qui étaient en vigueur au 31 mars 2022, en estimant que cela déboucherait sur une réduction de 50 pour cent des tarifs par rapport à l'année de référence de 2020, avec un léger pourcentage pour tenir compte de l'inflation. Cette façon de faire semblait plus susceptible de réussir à atteindre l'objectif de 50 pour cent de réduction des frais de garde que l'approche de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon consistant à réduire d'un montant forfaitaire les tarifs au prix courant.

Il est important de garder à l'esprit que, dans certaines approches, le calcul de la médiane peut être influencé par des changements de composition. Par exemple, dans une approche où l'on réduit d'un montant forfaitaire les tarifs au prix courant, si une garderie de grande taille dont les tarifs sont peu élevés ferme ses portes, cela aura pour effet d'augmenter la médiane. Et à l'inverse, si une garderie de grande taille aux tarifs élevés ouvre ses portes, la médiane augmentera aussi. Pour remédier à cette situation, dans certains endroits, les gouvernements ont imposé un plafond aux tarifs que peuvent demander les nouvelles garderies désireuses de participer au PPAGJE. Toutefois, dépendamment du plafond imposé, la médiane risque quand même d'augmenter. Ces changements de composition peuvent contrer partiellement la réduction des tarifs fixes.

De même, certains fournisseurs de services peuvent décider de ne pas participer au programme, quoique pour la plupart, ils ont choisi de participer. Si plusieurs garderies de grande taille à tarifs élevés ne participent pas au PPAGJE, la médiane ne sera pas réduite de la pleine valeur du montant forfaitaire de réduction. En outre, il faut savoir que les fournisseurs de services de garde ont augmenté leurs tarifs depuis l'année de référence, avant le lancement du PPAGJE. Les gouvernements ont essayé de contrôler le prix des frais de garde, mais une partie des montants forfaitaires de réduction risque d'être absorbée par ces hausses de tarifs.

Et pour compliquer les choses, en 2019, une minorité de garderies en Colombie-Britannique et en Alberta (ces deux provinces réduisent d'un montant forfaitaire les tarifs au prix courant) participaient déjà à un programme à tarif fixe (respectivement 10 \$/jour et 25 \$/jour). Depuis, la C.-B. a augmenté le nombre de ses installations prototypes à 10 \$/jour, réduisant ainsi la médiane dans les villes comptant un nombre important de places à tarif fixe. Toutefois, l'Alberta a fait le contraire depuis 2019. Elle a mis fin à son programme de garderies à 25 \$/jour, ce qui a eu pour effet d'accroître les tarifs médians comparativement à l'année de référence de 2019.

Le tableau 2 présente l'impact des plans provinciaux et territoriaux de réduction de frais de garde en vertu du PPAGJE ainsi que tous les changements, tels que ceux mentionnés précédemment, afin de dresser un portrait fidèle de la disparité de tarifs entre l'année de référence (2019 ou 2020) et 2023 et de déterminer si la cible fédérale de réduction de 50 pour cent des frais de garde a été atteinte.

Les données indiquent que sur les 32 villes (excluant les villes du Québec), dans plus de la moitié des cas (18), les frais de garde ont diminué dans tous les groupes d'âge et atteignent la cible fédérale (c'est-à-dire, les tarifs ont

TABLEAU 2 Variation des frais de garde médians en 2023 comparativement à 2019 (2020 pour l'Ont.)

Vert = > 47 % de réduction; **Jaune** = 40 à 47 % de réduction; **Rose** = > 40 % de réduction

Nom de la ville	Province	Poupons	Bambins	Enfants d'âge préscolaire
St. John's	Terre-Neuve-et-Labrador	-77,3 %	-70,1 %	-67,1 %
Halifax	Nouvelle-Écosse	-43,7 %	-45,0 %	-47,1 %
Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard	-41,2 %	-28,6 %	-25,9 %
Fredericton	Nouveau-Brunswick	-45,4 %	-46,3 %	-43,4 %
Moncton	Nouveau-Brunswick	-46,8 %	-45,5 %	-45,9 %
Saint-Jean	Nouveau-Brunswick	-47,5 %	-47,1 %	-41,2 %
Gatineau	Québec	7,3 %		
Laval	Québec	7,3 %		
Longueuil	Québec	7,3 %		
Montréal	Québec	7,3 %		
Québec	Québec	7,3 %		
Brampton	Ontario	-50 %	-51 %	-51 %
Hamilton	Ontario	-42,2 %	-43,2 %	-42,5 %
Kitchener	Ontario	-54,9 %	-54,8 %	-51,3 %
London	Ontario	-50,6 %	-49,2 %	-51,4 %
Markham	Ontario	-44,0 %	-49,5 %	-49,7 %
Mississauga	Ontario	-52,2 %	-51,5 %	-53,9 %
Oakville	Ontario	-45,6 %	-47,9 %	-50,1 %
Ottawa	Ontario	-47,8 %	-46,0 %	-49,0 %
Richmond Hill	Ontario	-50,5 %	-49,3 %	-52,3 %
Toronto	Ontario	-51,6 %	-54,1 %	-49,0 %
Vaughan	Ontario	-47,1 %	-47,5 %	-44,2 %
Windsor	Ontario	-52,7 %	-52,8 %	-52,1 %
Winnipeg	Manitoba	-66,7 %	-51,9 %	
Regina	Saskatchewan	-74,5 %	-68,1 %	-65,0 %
Saskatoon	Saskatchewan	-78,2 %	-72,9 %	-70,7 %
Calgary	Alberta	-40,0 %	-23,8 %	-24,7 %
Edmonton	Alberta	-48,4 %	-38,1 %	-38,9 %
Lethbridge	Alberta	-44,7 %	-38,8 %	-33,7 %
Burnaby	Colombie-Britannique	-36,4 %		-22,9 %
Kelowna	Colombie-Britannique	-43,0 %		-39,6 %
Richmond	Colombie-Britannique	-24,6 %		-16,2 %
Surrey	Colombie-Britannique	-32,5 %		-21,6 %
Vancouver	Colombie-Britannique	-44,2 %		-44,4 %
Whitehorse	Yukon	-68,9 %	-73,3 %	-73,7 %
Yellowknife	Territoires du Nord-Ouest	-53,1 %	-48,0 %	-61,1 %
Iqaluit	Nunavut	-83,3 %	-82,1 %	

Source Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

Remarque L'année de référence est 2019 pour toutes les villes à l'exception des villes de l'Ontario, où l'année de référence est 2020.

diminué de 47 pour cent ou plus). En outre, dans 32 villes, du cinquième au quart des frais de garde ont diminué de 40 à 47 pour cent. La cible fédérale n'est pas atteinte, mais la réduction est néanmoins considérable. Les autres villes, soit de 13 à 25 pour cent des 32 villes (dépendamment des groupes d'âge), n'ont pas atteint, et de beaucoup, la cible de réduction.

Le tableau 2 indique de combien les frais de garde ont varié par ville. Les cellules en vert illustrent que la cible de réduction de 50 pour cent a été atteinte. Les cellules en jaune illustrent que la cible n'a pas été atteinte, mais de très peu seulement. Les cellules en rose illustrent que la cible n'a pas été atteinte de beaucoup.

Dans la prochaine section, nous examinons de plus près les résultats par ville.

Détails sur les villes – Terre-Neuve-et-Labrador

Depuis 2014, Terre-Neuve-et-Labrador déploie lentement son programme de subventions de fonctionnement (PSF). Au début, seules les garderies avaient des tarifs fixes (les services de garde en milieu familial n'étaient pas inclus, maintenant ils le sont).

En 2019, pour la première fois, la moitié des places offertes à St. John's faisaient partie du PSF, de sorte que la médiane correspondait aux tarifs fixes. Et ces tarifs étaient considérablement moindres que les frais de garde dans le passé à Terre-Neuve-et-Labrador, surtout pour les poupons. Néanmoins, les tarifs fixes en 2019 de 44 \$/33 \$/30 \$ par jour respectivement pour les poupons/bambins/enfants d'âge préscolaire étaient relativement élevés par rapport aux autres provinces à régime de tarifs fixes (au milieu de la fourchette).

À la fin de 2022, le tarif fixe, tous groupes d'âge confondus, a chuté à 10 \$ par jour, atteignant ainsi trois ans plus tôt que prévu l'objectif de 2025 et réduisant les frais de garde de beaucoup plus proportionnellement que l'objectif de 50 pour cent. La réduction est plus grande pour les poupons étant donné que le tarif pour ce groupe d'âge était plus élevé en 2019.

Détails sur les villes – Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Écosse, les tarifs au prix courant sont réduits d'un montant forfaitaire de 23 \$ par jour dans le cas des poupons et de 18,25 \$ par jour dans le cas des bambins et des enfants d'âge préscolaire. Ces montants sont

suffisants à Halifax pour que les frais de garde pour enfants d'âge préscolaire atteignent la cible de réduction de 50 pour cent. Mais, vu que les frais de garde pour bambins et enfants d'âge préscolaire ont été réduits du même montant forfaitaire et que les frais de garde pour les enfants d'âge préscolaire avant le PPAGJE étaient moins chers, la réduction des frais de garde pour les enfants d'âge préscolaire est proportionnellement plus importante que celle des frais de garde pour les bambins à Halifax et est insuffisante pour atteindre la cible de réduction de 50 pour cent pour ce groupe d'âge comparativement à 2019. Dans le cas des frais de garde pour poupons, la réduction de 23 \$ par jour les rapproche de la cible de 50 pour cent de réduction à Halifax, mais pas suffisamment pour les diminuer de moitié par rapport à 2019.

Détails sur les villes – l'Île-du-Prince-Édouard

En 2029, l'Î.-P.-É appliquait des tarifs fixes variables selon les groupes d'âge : le tarif fixe par jour en 2019 était de 34 \$ pour les poupons, de 28 \$ pour les bambins et de 27 \$ pour les enfants d'âge préscolaire. À la fin de 2022, les frais de garde, tous groupes d'âge confondus, avaient été réduits à 20 \$ par jour. Étant donné qu'en 2019 les frais de garde pour poupons étaient les plus élevés dans cette province, proportionnellement leur réduction a été la plus importante, atteignant presque, mais pas tout à fait, la cible de 50 pour cent. Les frais de garde pour bambins et enfants d'âge préscolaire ont également diminué, mais comme ils étaient moins élevés au départ, la réduction n'atteint pas l'objectif. Par conséquent, l'adoption d'un tarif commun pour les trois groupes d'âge a eu un effet limité en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard, comme l'Alberta, inclut dans sa stratégie de réduction des frais de garde de 50 pour cent une modification de son programme de subventions pour frais de garde fondées sur le revenu des parents. Notre sondage n'en tient pas compte, car nos données sont basées sur les tarifs demandés par les fournisseurs de services. En 2019, Charlottetown faisait partie des villes où les frais de garde étaient les moins élevés. Elle occupait le 7^e rang en ce qui a trait le tarif médian pour enfants d'âge préscolaire. Mais en 2023, elle est au milieu de la fourchette, occupant la 17^e place parmi les 37 villes.

Détails sur les villes – Nouveau-Brunswick

Le portrait est mitigé au Nouveau-Brunswick : les frais de garde ont baissé depuis 2019 dans la plupart des villes et des groupes d'âge, mais ils n'ont pas tout à fait atteint l'objectif fédéral. En 2019, les tarifs au prix courant dans la province différaient pour les poupons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire. En 2022, la province a adopté un régime à tarif fixe avec des frais de garde de 21 \$/jour pour les poupons (enfants âgés de moins de deux ans) et de 18 \$/jour pour les bambins et enfants d'âge préscolaire (âgés de deux à quatre ans) dans les grandes agglomérations urbaines, et à 19 \$/jour et 16 \$/jour respectivement dans les petits centres urbains et les collectivités rurales.

Ces tarifs fixes s'approchaient de la réduction de moitié en 2019, mais ne l'atteignaient pas tout à fait. En 2023, le tarif fixe pour les bambins et les enfants d'âge préscolaire est le même, mais comme le tarif pour les enfants d'âge préscolaire était moins élevé en 2019, le pourcentage de réduction pour les enfants d'âge préscolaire est légèrement supérieur à la réduction pour les bambins.

En termes absolus, les villes de Fredericton, Moncton et Saint-Jean se trouvaient dans la moitié inférieure de la fourchette pour les frais de garde médians avant le PPAGJE et elles s'y trouvent toujours en 2023.

Détails sur les villes – Québec

Les frais de garde médians dans les villes du Québec sont les seuls qui ont augmenté depuis 2019. Les frais de garde au Québec en 2019 étaient déjà sous la cible de 10 \$ par jour, affichant seulement 8,25 \$ par jour. Comme nous l'avons mentionné, le tarif fixe au Québec est indexé annuellement et en 2023, il est de 8,85 \$/jour. Par conséquent, même si les frais de garde médians sont sept pour cent plus élevés qu'en 2019, ils demeurent les plus bas au Canada. Cependant, l'écart entre le Québec et les autres provinces a diminué de beaucoup; six autres villes ont maintenant atteint le tarif médian de 10 \$ par jour. Notons qu'en vertu de l'entente asymétrique du Québec avec le gouvernement fédéral dans le cadre du PPAGJE, le Québec n'est pas d'avoir d'objectifs de réduction précis ou d'atteindre des cibles fédérales.

Détails sur les villes – Ontario

En Ontario, la réduction de 52,75 % était fondée sur les tarifs en garderie et en service de garde en milieu familial au 31 mars 2022. L'année de référence pour l'Ontario dans le cadre du PPAGJE était 2020, ce qui facilitait quelque peu l'atteinte de la cible de 50 pour cent de réduction à comparer aux villes d'autres provinces et territoires dont l'année de référence était 2019 (car l'Ontario comptait une année de moins de hausses attribuables à l'inflation).

En Ontario, ce sont les fournisseurs de services qui réduisent d'un pourcentage donné leurs frais de garde évitant ainsi certains des problèmes associés au montant forfaitaire de réduction. Néanmoins, dans les deux cas, il s'agit d'une stratégie de réduction fondée sur les prix courants. Il est plus difficile de calibrer la réduction basée sur un montant forfaitaire à l'échelle de la province, cette façon de procéder donnant une réduction supérieure à 50 pour cent dans les plus petites municipalités, mais inférieure à 50 pour cent dans les grandes villes où les tarifs sont plus élevés. De plus, puisqu'il n'y avait pas de limite supérieure au montant couvert par l'Ontario, les garderies aux tarifs les plus élevés (plus susceptibles d'être à but lucratif selon les données de nos sondages de plusieurs années) recevraient plus de financement public que les garderies dont les tarifs étaient les plus bas.

Dans l'ensemble, la presque totalité des villes de l'Ontario a atteint la cible fédérale de réduction de 50 pour cent des frais de garde dans la plupart des groupes d'âge.

Mais Hamilton n'a pas tout à fait atteint la cible fédérale. Cela peut s'expliquer par le fait que la ville a utilisé des fonds provinciaux en 2020 pour mettre en œuvre son propre programme de réduction de frais de garde à l'aide d'un montant forfaitaire, ce qui a eu pour effet de réduire la médiane en 2020. Quelques autres villes en Ontario ont mis à l'essai cette stratégie, mais ces programmes ont tous été annulés avant 2020. Le programme de réduction des frais de garde de Hamilton a pris fin en 2020 et le nouveau programme provincial de réduction des frais de garde introduit en 2022 n'était pas suffisant pour réduire les tarifs de 50 pour cent. Quoique, Hamilton demeure une des villes où les frais de garde sont les moins chers en Ontario.

Certaines des banlieues cossues de Toronto, comme Oakville, Vaughan et Markham, ont également manqué l'objectif de 50 pour cent de réduction des frais de garde. Les frais de garde dans ces secteurs, où les garderies commerciales sont nombreuses, étaient plutôt élevés au départ. Il s'y trouve aussi un plus grand nombre de garderies qui ne participent pas au PPAGJE

(ici encore, plus susceptible d'être des garderies à but lucratif), ce qui exerce des pressions à la hausse sur la médiane.

Même si les villes de l'Ontario ont presque toutes atteint l'objectif de 50 pour cent de réduction de leurs frais de garde, ce ne sont pas les villes où les tarifs sont les moins élevés. En effet, les villes de l'Ontario, de l'Alberta et de la C.-B. sont au haut de la pyramide des villes ayant les tarifs les plus élevés en 2023. Néanmoins, la médiane en Ontario est beaucoup moins élevée maintenant qu'en 2020. Si l'Ontario avait opté pour des services de garde à 10 \$ par jour en 2023, comme quatre autres provinces/territoires l'ont fait, les parents auraient bénéficié d'une réduction beaucoup plus importante de leurs frais de garde, étant donné qu'au départ les tarifs étaient déjà très élevés.

Détails sur les villes – Manitoba

À Winnipeg, les frais de garde pour bambins et enfants d'âge préscolaire ont atteint la cible de réduction de 50 pour cent et les frais de garde pour poupons ont été réduits de beaucoup plus encore. Les frais de garde médians à Winnipeg en 2019 étaient parmi les moins élevés au pays. Fixés à l'échelle provinciale, ils différaient selon les groupes d'âge. Les tarifs étaient plus élevés en 2019 pour les poupons que ceux des bambins et des enfants d'âge préscolaire. Vu que les frais de garde pour poupons étaient plus élevés en 2019 que ceux des autres groupes d'âge, ils ont chuté beaucoup plus, le Manitoba ayant adopté les mêmes tarifs pour tous les groupes d'âge en 2022. En 2023, le Manitoba a opté pour des services de garde à 10 \$ par jour, tous groupes d'âge confondus, atteignant ainsi immédiatement et trois ans plus tôt que prévu la cible fédérale de 10 \$ par jour.

Détails sur les villes – Saskatchewan

À Saskatoon et à Regina, les frais de garde ont chuté de beaucoup plus que 50 pour cent, soit de 65 à 78 pour cent, dépendamment du groupe d'âge. En 2019, la Saskatchewan fonctionnait selon un régime de tarifs aux prix courants et les services de garde étaient presque exclusivement sans but lucratif, bénéficiant avant la mise en œuvre du PPAGJE de subventions de fonctionnement relativement importantes. Ces deux facteurs, un secteur à but non lucratif dominant et d'importantes subventions de fonctionnement, avaient eu pour effet, même sans un régime à tarifs fixes, de maintenir les frais de garde à un niveau plutôt faible. En 2022, la Saskatchewan a opté

pour le tarif fixe de 10 \$ par jour pour tous les groupes d'âge, atteignant ainsi l'objectif à long terme de 10 \$ par jour trois ans plus tôt que prévu.

Une fois de plus, il est à noter que les régimes fondés sur les règles du marché affichent presque toujours des frais de garde plus élevés pour les enfants plus jeunes. En Saskatchewan, le passage au tarif fixe pour tous les groupes d'âge a eu pour effet de réduire davantage les frais de garde des enfants plus jeunes, lesquels étaient plus élevés au départ. Comme nous l'avons décrit précédemment, les variations de tarifs disparaissent habituellement dès que l'on abandonne le régime des tarifs à prix courant pour le régime à tarif fixe.

Détails sur les villes – Alberta

Même si les frais de garde médians en 2023 étaient inférieurs à ce qu'ils étaient en 2019, dans l'ensemble les villes en Alberta ne sont pas parvenues à atteindre la cible de réduction fédérale. On voit une seule ville/groupe d'âge dans la cellule « verte » dans le tableau 2, et une seule dans la cellule « jaune ». Plusieurs facteurs sont entrés en jeu. Premièrement, en 2019, environ 10 pour cent des places étaient incluses dans un projet pilote de tarifs fixes (25 \$/jour), ce qui a eu une incidence sur la médiane de l'année de référence. Suivant un changement de gouvernement, le programme à tarif fixe de 25 \$/jour a été aboli en deux étapes, certaines garderies perdant leur financement en 2020 et les autres en mars 2021. À cause de l'annulation du programme, ces fournisseurs de services ont dû augmenter leurs tarifs, ce qui a fait grimper la médiane comparativement à celle de 2019.

En outre, l'approche de l'Alberta dans le cadre du PPAGJE s'articule autour de deux volets. Le premier volet est la réduction des tarifs au prix courant d'un montant forfaitaire (Subventions pour l'abordabilité). Le deuxième volet est la modification du programme de subventions pour frais de garde fondées sur le revenu en élargissant l'admissibilité aux familles à revenu plus élevé, mais en rendant ces subventions moins généreuses : elles couvrent une partie moins importante des frais de garde. Comme nous l'avons indiqué précédemment, notre sondage annuel sur les frais de garde n'a jamais inclus dans les calculs les subventions individuelles pour frais de garde, car ces subventions remplacent totalement ou partiellement les frais de garde déboursés « à l'entrée » par les parents au lieu de les réduire en tant que tel.

Les tarifs pour poupons dans Edmonton ont frôlé de près l'objectif fédéral (réduction de 48 pour cent) et ils sont passés proche à Lethbridge (réduction de 45 pour cent). À Calgary, plusieurs garderies à tarifs élevés n'ont pas participé au nouveau programme PPAGJE, exerçant ainsi une pression à la hausse sur la médiane malgré les réductions de tarifs appliquées ailleurs.

Pour ce qui est des autres groupes d'âge, peu importe la ville, on a été loin d'atteindre la cible de 50 pour cent de réduction des frais de garde. La réduction des tarifs d'un montant forfaitaire (subvention pour rendre les services de garde abordables) a été insuffisante à elle seule pour réduire les frais de garde, surtout après l'abolition du programme de garderies à 25 \$ par jour.

Détails sur les villes – Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a plusieurs caractéristiques intéressantes. Parmi celles-ci, avant 2019, elle avait déjà réduit légèrement d'un montant forfaitaire les tarifs au prix courant dans le cadre d'une initiative de réduction des frais de garde. La médiane indiquée dans notre rapport de 2019 tenait compte de cette réduction et fait partie des calculs présentés au tableau 2.

Un autre aspect intéressant est que la province utilise deux approches pour réduire les frais de garde : la réduction des tarifs d'un montant forfaitaire pour une majorité de fournisseurs de services de garde et un tarif fixe de 10 \$/jour dans un nombre grandissant (quoiqu'encore restreint) de services de garde. Vancouver a connu une augmentation considérable des places à 10 \$ par jour depuis 2019. En 2021, huit pour cent des places à temps plein en services de garde agréés pour les enfants ne fréquentant pas la maternelle faisaient partie des « prototypes » à 10 \$ par jour, soit un peu plus de 300 places. En 2023, ce nombre était passé à 2100 places. Le pourcentage de places à 10 \$/jour passait à 35 pour cent. L'incidence sur la médiane est significative comme l'est par ailleurs la réduction des tarifs d'un montant forfaitaire appliquée à un autre groupe de fournisseurs de services de garde. L'augmentation du nombre de places à 10 \$ par jour à Vancouver a été facilitée par la concentration dans cette ville de grands organismes à but non lucratif (les deux tiers des places en services de garde à Vancouver sont sans but lucratif en raison, du moins en partie, d'une politique de la Ville). À l'échelle de la province, le gouvernement a commencé à prioriser l'offre de services de garde dans le secteur à but non lucratif en 2019 et l'accord de 2021 dans le cadre du PPAGJE est venu renforcer cette vision en accordant

de façon explicite la priorité au développement dans le secteur public et sans but lucratif (SBL). La province a déclaré ce qui suit : « La priorité sera accordée aux grands fournisseurs de services de garde SBL et publics et aux services de garde autochtones... ». En outre, on ne finance plus le coût des hypothèques des fournisseurs qui participent au programme de places à 10 \$ par jour dans le cas de sociétés, de partenariats privés ou de propriétaires individuels. Les hypothèques étant chose plus commune dans le secteur à but lucratif, le développement se fait surtout dans le secteur SBL. Aussi, pour participer au programme de places à 10 \$ par jour, il faut poser sa candidature et soumettre une demande. La période de demande de développement en 2023 n'a duré que 60 jours, ce qui peut avoir permis aux fournisseurs de services multisites qui offraient déjà des places à 10 \$ par jour de damer le pion aux autres. Plusieurs grands fournisseurs de services multisites à but non lucratif dans Vancouver ont emprunté cette voie, notamment le YMCA, l'Université de la Colombie-Britannique et la Society of Children's Centres de Vancouver (VSOC)

Malheureusement, malgré l'augmentation importante du nombre de places à 10 \$ par jour à Vancouver et les réductions de tarifs d'un montant forfaitaire dans les autres garderies, la médiane dans tous les groupes d'âge n'a chuté que de 44 pour cent, n'atteignant pas la cible fédérale de 50 pour cent.

Les frais de garde dans Richmond, Burnaby et Surrey ont manqué de beaucoup l'objectif de réduction de 50 pour cent. Dans ces autres villes de la C.-B., la densité des services de garde SBL ne faisait tout simplement pas le poids, notamment des fournisseurs de services multisites à but non lucratif. Le meilleur des cas est Burnaby où le tiers des places sont SBL. Le complexe de services de garde de l'Université Simon-Fraser répartis dans plusieurs installations compte plus de 230 places (excluant les programmes parascolaires). Il s'agit du plus grand fournisseur de services de garde SBL dans Burnaby et un des seuls à offrir des places à 10 \$ par jour.

Le nombre de places à 10 \$/jour n'a pas augmenté de beaucoup dans ces trois villes. De sorte que le rôle important des places à 10 \$/jour pour réduire la médiane à Vancouver n'y a pas eu son pareil. À Burnaby, douze pour cent des places sont à 10 \$/jour en 2023; À Richmond, elles comptent pour huit pour cent et à Surrey, pour seulement six pour cent.

À Richmond, il y a eu un changement de composition significatif, que soulignait notre rapport de 2021. L'ouverture de nouvelles places principalement à but lucratif et à tarifs élevés en 2021 — ce qui a eu une incidence notable sur la médiane cette année-là — s'est poursuivie en 2023. En raison de l'ajout de ces nombreuses nouvelles places à tarifs élevés dans le secteur à but

lucrative en 2021, malgré la réduction des tarifs au prix courant d'un montant forfaitaire, il a été difficile de réduire les frais de garde de 50 pour cent par rapport à 2019. Même si les tarifs des nouvelles garderies sont plafonnés, le plafond correspond au 75^e centile pour les enfants d'âge préscolaire et au 80^e centile pour les poupons et les bambins. Le fait d'ajouter de nouvelles places à des tarifs beaucoup plus élevés que la médiane (50^e centile) aura pour effet d'augmenter la médiane dans une ville.

Les tarifs de garde à Kelowna, tout en étant plus bas qu'en 2019, n'ont pas atteint l'objectif de réduction de 50 pour cent, notamment pour les enfants d'âge préscolaire; dans ce cas, la réduction n'a été que de 40 pour cent. Des changements de composition ont joué un rôle important dans ce cas. La fermeture d'une garderie privée aux tarifs moyens a fait grimper la médiane. Le pourcentage de places à 10 \$/jour est demeuré faible, soit à neuf pour cent en 2023.

Détails sur les villes – Yukon

Le gouvernement du Yukon a lancé son programme universel de services de garde (réduction des tarifs au prix courant d'un montant forfaitaire) peu de temps avant l'annonce fédérale du PPAGJE en 2021. Les parents de Whitehorse ont pu par conséquent bénéficier d'une réduction de leurs frais de garde un an avant les parents des autres provinces et territoires. Le financement en vertu du PPAGJE contribue maintenant à financer le coût de cette initiative territoriale.

Le montant forfaitaire de réduction des frais de garde était le même pour tous les groupes d'âge. Étant donné que les tarifs pour enfants d'âge préscolaire étaient moins élevés au départ, la réduction pour ce groupe d'enfants était plus importante que pour les poupons et les bambins. Même si le Yukon ne connaissait pas les objectifs fédéraux lorsqu'il a lancé son programme, son programme les atteint sans qu'il ait à modifier quelque aspect que ce soit.

Détails sur les villes –Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest fonctionnent selon un régime de tarifs au prix courant assorti d'une réduction de 60 pour cent des frais de garde. Contrairement à l'Ontario, qui réduit également les frais de garde d'un pourcentage donné, aux Territoires du Nord-Ouest, la réduction est plafonnée à 665 \$ par mois pour les enfants âgés de 23 mois et moins et à 640 \$ par mois

pour les enfants âgés de deux à cinq ans. La réduction était suffisante pour atteindre la cible fédérale à Yellowknife; les tarifs médians, tous groupes d'âge confondus, ont diminué d'au moins 50 pour cent.

Détails sur les villes – Nunavut

Le Nunavut a adopté plus tôt que prévu, c'est-à-dire à la fin de 2022, un tarif de 10 \$ par jour. En 2019, les tarifs au prix courant étaient plus élevés pour les enfants plus jeunes et la médiane pour enfants d'âge préscolaire à Iqaluit était la plus élevée au pays, plus élevée même que dans les grands centres urbains, comme Toronto et ses banlieues. Par conséquent, le passage à un tarif fixe de 10 \$/jour a eu pour effet de faire chuter les frais de garde de 82 pour cent, la baisse la plus considérable de toutes les villes au Canada.

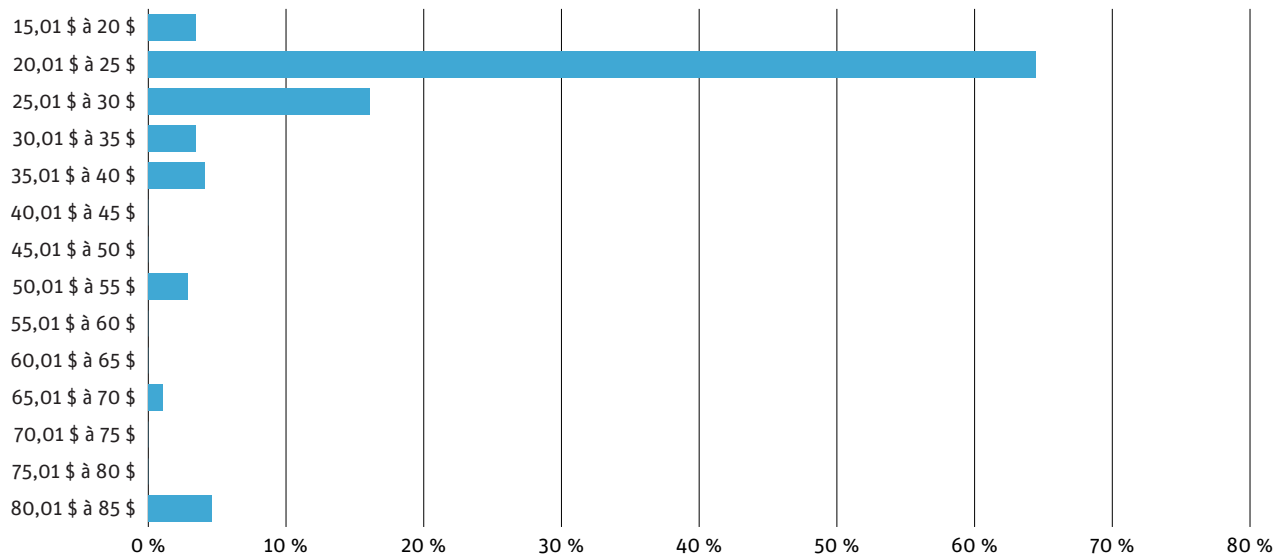
Section 4 : La médiane ne dit pas tout

DANS LE PRÉSENT rapport, de nombreuses données municipales se résument en un seul chiffre : une médiane pondérée. Cette approche, quoique fort utile, ne nous dit rien sur la variance autour du chiffre central, qui est d'une importance capitale pour les parents qui paient les services de garde de leurs enfants. Par exemple, les parents à la recherche d'une place en garderie dans une ville où les frais de garde sont à un tarif fixe de 25 \$ par jour (par conséquent une médiane de 25 \$/jour) paieront généralement 25 \$ par jour, peu importe le fournisseur de services. En fait, ils ne s'informeront vraisemblablement pas du tarif demandé parce qu'il est déjà connu. D'autre part, dans une ville où les frais de garde sont à prix courant et où la médiane est de 25 \$ par jour, les parents s'informeront assurément chaque fois du tarif demandé et ils constateront une grande variation au-dessus et au-dessous de la médiane.

Il est éclairant d'examiner plusieurs villes dont les tarifs sont au prix courant de manière à déterminer la variance autour de la médiane :

Hamilton est une ville de taille moyenne du sud de l'Ontario. En 2023, la médiane pour les enfants d'âge préscolaire était de 23,15 \$ par jour. La figure 4 indique une distribution relativement serrée autour de la médiane. Cette distribution semble s'expliquer par la prédominance de plusieurs grands

FIGURE 4 Hamilton – distribution des places en fonction du tarif quotidien pour enfants d’âge préscolaire



Remarque Seulement pour les garderies.

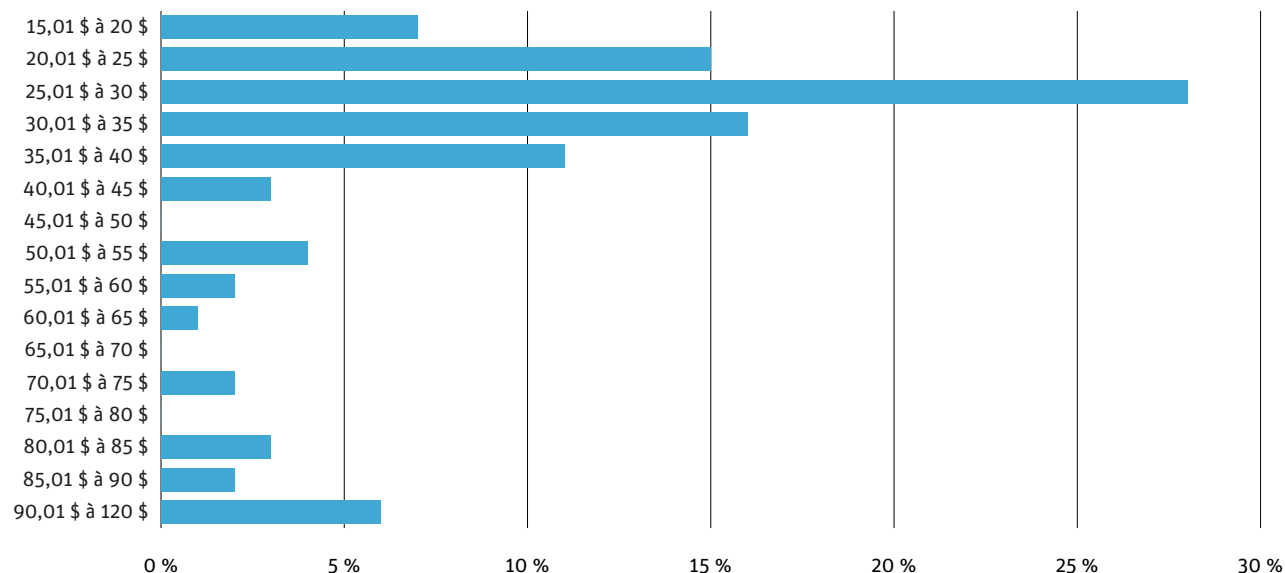
Source Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

fournisseurs de services multisites à but non lucratif À Hamilton, ces grands fournisseurs de services à but non lucratif sont : Today’s Family, Umbrella, les garderies catholiques de Hamilton-Wentworth Catholic et le YMCA.

Les tarifs dans ces garderies multisites à but non lucratif ont tendance au départ à être peu élevés, et elles font partie du PPAGJE. Vu qu’elles regroupent la plupart des places offertes dans la ville, la distribution est concentrée autour de la médiane. Dans la figure 4, on constate que les tarifs de 64 pour cent des places en garderie dans la ville se situent entre 20 \$ et 25 \$ par jour. Cette tendance se répète dans d’autres villes comme London en Ontario. Il y a une limite inférieure effective dans la distribution à gauche de la médiane, soit 12 \$ par jour. Si la réduction de 52,75 pour cent donnait un tarif inférieur à 12 \$ par jour, la garderie ne pourrait pas demander moins que 12 \$ par jour. La queue à droite est plus longue, mais elle est relativement mince. Essentiellement, la distribution des tarifs à Hamilton est plutôt semblable à celle d’une ville où le tarif fixe serait de 23 \$ par jour.

Dans d’autres villes (plus grandes), comme Toronto (figure 5), la distribution affiche une variance plus marquée. Il y a manifestement une concentration autour de la médiane de 29,95 \$ par jour, mais la queue est très longue à droite. L’asymétrie est moins prononcée dans la queue à gauche en raison encore une fois de la limite inférieure de 12 \$ par jour fixée par le gouvernement de l’Ontario.

FIGURE 5 Toronto – distribution des places en fonction du tarif quotidien pour enfants d’âge préscolaire



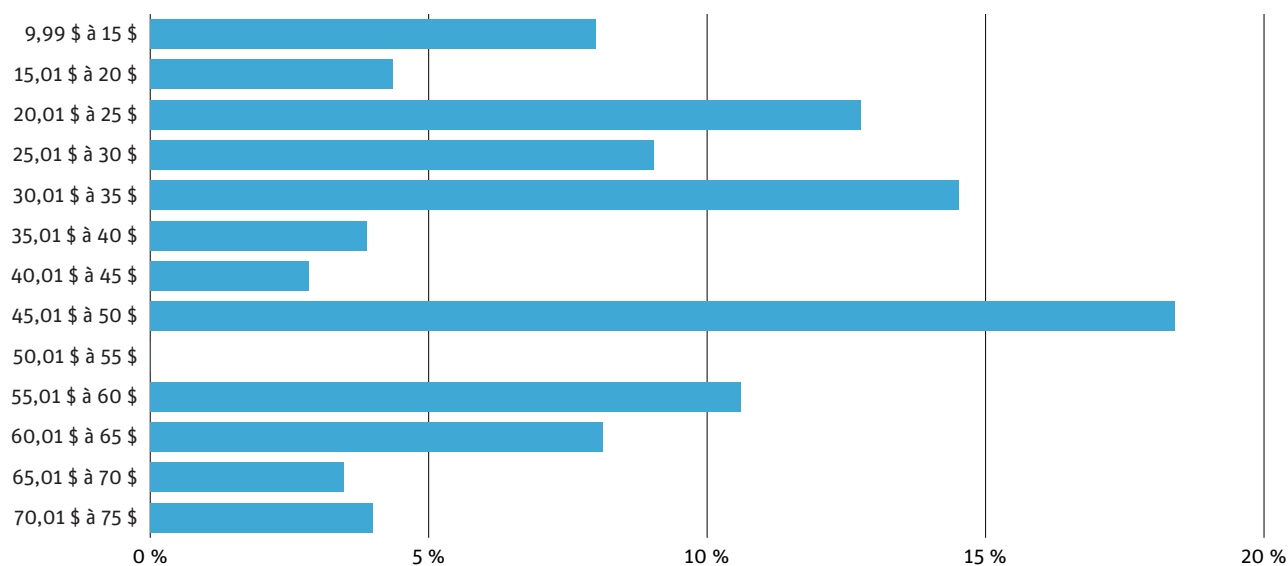
Note Seulement pour les garderies – la distribution est fondée sur un échantillon; au final, la ligne à droite n'a pas la même largeur.

Source Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

Il y a plusieurs raisons pour expliquer la grande variance de tarifs en Ontario. Dans les villes où les frais de garde sont élevés, les garderies sont plus enclines à ne pas participer au programme de réduction des tarifs du PPAGJE, ce qui allonge la queue à gauche. Toronto compte près de 900 garderies pour des enfants qui ne fréquentent pas encore la maternelle. Par conséquent, il est difficile pour un petit nombre de fournisseurs de services multisites à but non lucratif d'occuper une position dominante, comme dans le cas de villes de taille moyenne comme Hamilton. À Toronto, il y a certes de gros fournisseurs de services multisites à but non lucratif comme le YMCA, qui compte 42 garderies, ou la municipalité elle-même qui en compte 43, mais ils ne dominent pas comme ils le feraient dans une plus petite ville. La variance est donc beaucoup plus marquée et la queue de droite est plus longue. Les parents peuvent facilement trouver une garderie à 10 \$ voire à 80 \$ de plus que la médiane par jour - une chose pratiquement impossible dans des villes à tarifs fixes comme Winnipeg, St. John's ou Montréal ou même dans des villes de taille moyenne à tarifs aux prix courants, comme Hamilton.

La distribution dans les grandes villes à l'extérieur de l'Ontario, comme à Richmond en C.-B., présente une variance semblable. La médiane pour enfants d'âge préscolaire à Richmond est de 37 \$ par jour. La queue est légèrement plus longue à gauche de la médiane en raison de la présence de garderies

FIGURE 6 Richmond – distribution des places en fonction du tarif quotidien pour enfants d’âge préscolaire



Remarque Seulement pour les garderies – la distribution est fondée sur un échantillon.

Source Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

au tarif fixe de 10 \$ par jour - un modèle inexistant à Toronto. Toutefois, la queue est longue à droite. Il se peut que la prédominance du secteur à but lucratif dans Richmond – 84 pour cent des places en garderie sont à but lucratif – explique l’éventail plus large de tarifs à comparer à Hamilton, où la plupart des places sont offertes par trois grands fournisseurs de services multisites à but non lucratif dont les tarifs sont sensiblement les mêmes. Comme nous l’avons indiqué précédemment, en C.-B., les nouvelles garderies peuvent appliquer des tarifs pouvant atteindre le 75^e ou le 80^e centile, ce qui peut les inciter, surtout celles à but lucratif, à s’implanter dans des villes où les frais de garde sont déjà élevés, comme Richmond. Par conséquent, les tarifs pour un service de garde dans Richmond varieront considérablement par rapport à la médiane.

Section 5 : L'écart des tarifs se creuse entre le secteur sans but lucratif et le secteur à but lucratif

LA PRIORITÉ ACCORDÉE au développement de services de garde publics et à but non lucratif est un aspect important de l'approche préconisée dans le PPAGJE. Dans le document d'information accompagnant l'annonce du PPAGJE dans le budget fédéral en avril 2021, il est indiqué que le programme vise « principalement les fournisseurs de services de garde d'enfants du secteur sans but lucratif ». En pratique, les ententes provinciales et territoriales et les plans d'action se sont généralement conformés à cette condition, à quelques réserves près.

Dans nos rapports précédents, avant la mise en œuvre du PPAGJE et les réductions de frais de garde, nous avons comparé les tarifs des garderies du secteur public et SBL pour enfants d'âge préscolaire et ceux du secteur à but lucratif (commercial). Les frais de garde moyens dans le secteur SBL étaient inférieurs à ceux du secteur BL dans presque toutes les villes, et parfois de beaucoup. La chose n'est pas vraiment surprenante. En effet, dans des services réglementés comme les services de garde, ajouter un

profit aux dépenses ne fait qu'augmenter les coûts sans pour autant générer d'économies observables. Une des raisons, du moins en partie, de faire valoir que favoriser le développement de places principalement dans le secteur public et à but non lucratif est une bonne politique tient du fait que c'est une façon plus efficace de contrôler les coûts et d'éviter que les fonds publics viennent grossir les profits d'entreprises privées.

Dans le présent rapport, nous avons repris cette analyse en utilisant les données de 2023. Comparativement à nos rapports précédents, l'écart entre les services de garde à but lucratif et sans but lucratif est beaucoup plus prononcé cette année, comme on peut le constater dans la figure 7. La mise en œuvre du PPAGJE et des stratégies de réduction de tarifs a eu pour effet de creuser l'écart entre les médianes plus élevées du secteur BL et celles du secteur SBL.

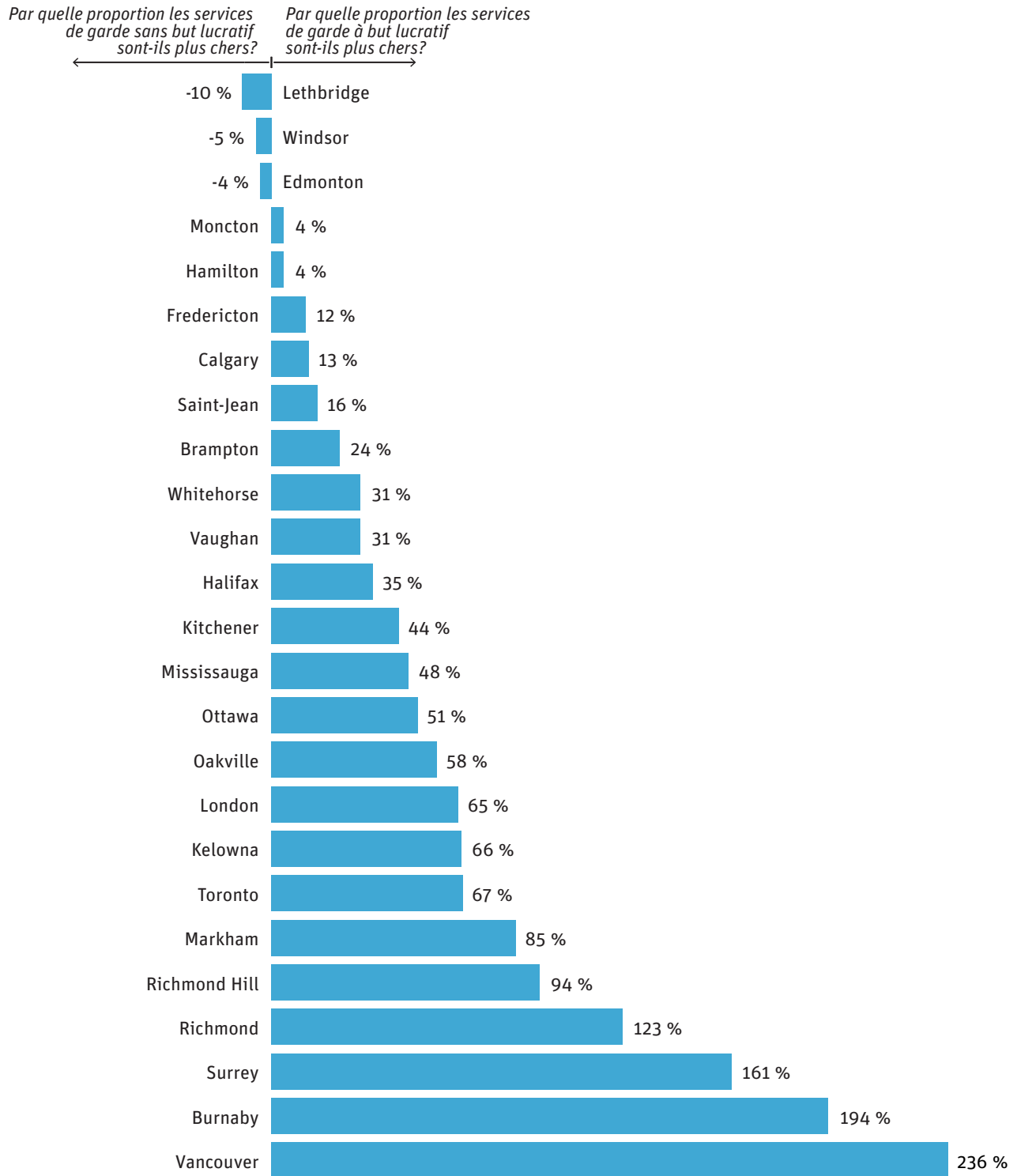
Il est important de souligner que même si le gouvernement fédéral a indiqué sa préférence pour le développement des services de garde dans le secteur public et à but non lucratif et que la plupart des provinces et territoires se sont pliés à cette exigence, les réductions de tarifs et le financement de fonctionnement correspondant s'appliquent tout à la fois aux garderies à but lucratif et aux garderies à but non lucratif existantes. Ainsi, de façon générale, les garderies sont également admissibles au programme et peuvent, selon les mêmes règles, fournir des services de garde à tarifs réduits.

Il reste qu'au fil du temps nos données démontrent que le secteur à but lucratif est plus susceptible d'afficher des tarifs plus élevés. Aussi, les garderies BL sont moins susceptibles que les garderies SBL de participer aux programmes de réduction de tarifs, faisant ainsi grimper la médiane dans le secteur à but lucratif. Cette tendance peut être liée à d'autres conditions de participation, comme les limites imposées à d'éventuelles hausses de tarifs.

L'écart entre les garderies BL et les garderies SBL est particulièrement prononcé à Vancouver, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, les politiques de services de garde de la Ville de Vancouver visent historiquement le secteur SBL. En 2023, plus d'un tiers des places à Vancouver étaient à 10 \$ par jour. Donc, les frais de garde des garderies BL à Vancouver sont maintenant trois fois plus élevés en moyenne — 235 pour cent — que dans le secteur SBL. La situation est semblable à Surrey, Burnaby et Richmond, où les deux tiers au moins des garderies sont à but lucratif. Les tarifs moyens des garderies BL dans ces trois autres villes de la C.-B. sont généralement deux fois plus élevés que dans les garderies SBL.

En Ontario, Richmond Hill et Markham comptent un certain nombre de garderies qui ne participent pas au PPAGJE et au programme de réduction

FIGURE 7 Frais de garde pour enfants d'âge préscolaire – garderies BL et SBL – 2023



Source Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

des frais de garde. Ces garderies ont tendance à être à but lucratif, ce qui une fois creuse l'écart de longue date entre les tarifs du secteur BL et ceux du secteur SBL.

Dans certaines villes, le tarif en garderie SBL est légèrement plus élevé (Lethbridge, Windsor et Edmonton) qu'en garderie BL, mais de très peu.

Section 6 : Existe-t-il une capacité additionnelle d'accueil pour répondre à la nouvelle demande?

COMME NOUS LE savons, la construction d'un système de services de garde à l'enfance ne se limite pas à remplacer des frais de garde élevés par des frais de garde abordables. Les frais de garde ont chuté considérablement partout au pays - même si les réductions ont été inférieures à 50 pour cent dans certains cas, elles sont néanmoins substantielles. Cela étant, manifestement, la demande pour des services de garde réglementés augmentera. Lorsque les parents de jeunes enfants ont vu que les frais de garde étaient désormais plus abordables, ils ont vraisemblablement fait d'autres calculs concernant la possibilité d'obtenir pour leur enfant une place dans un service de garde abordable et agréé. En raison notamment de frais de garde exorbitants, les services de garde agréés ont longtemps été inaccessibles au Canada. Mais la réduction des tarifs permet aux parents de travailler, d'occuper un emploi à temps plein plutôt qu'à temps partiel, d'accepter un travail de niveau plus élevé, de retourner aux études ou de suivre une formation professionnelle. Ce qui, somme toute, atteint un certain nombre d'objectifs du PPAGJE :

favoriser la participation au marché du travail, habituellement celle des femmes, et accroître ainsi le revenu familial, le produit intérieur brut et les recettes fiscales du gouvernement.

Mais si la réduction des frais de garde ne sert qu'à allonger les listes d'attente pour une place, la promesse phare de rendre les services de garde abordables sera contrecarrée. La construction d'un système de services de garde à l'enfance qui favorisera la participation des femmes au marché du travail et qui augmentera le revenu familial, le PIB et les recettes fiscales repose également la possibilité pour les parents d'obtenir une place adaptée aux besoins de leurs enfants et, il faut l'espérer, de qualité élevée. Ainsi pour atteindre les objectifs du PPAGJE, il faut à tout le moins atteindre les objectifs de développement indiqués dans les plans d'action des provinces et des territoires.

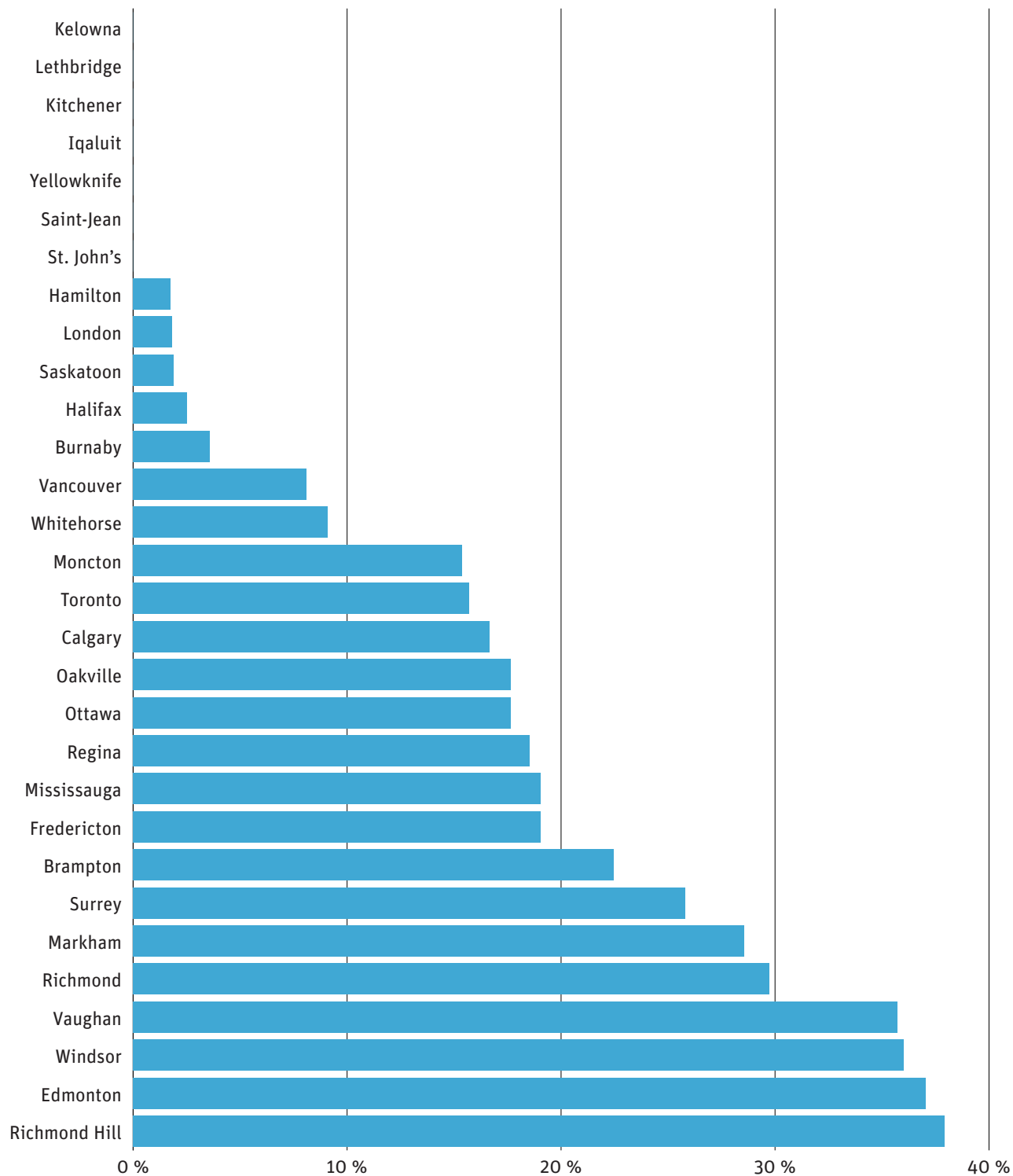
Cette année, notre sondage sur les frais de garde incluait une question sur la capacité d'accueil des services de garde. Afin de faire la lumière sur cet enjeu crucial, nous avons demandé aux fournisseurs de services de garde s'ils pouvaient accueillir un enfant de plus à temps plein dans chacun de leurs groupes d'âge dans la semaine suivante. Les fournisseurs de services de garde accueillent parfois moins d'enfants que leur capacité d'accueil autorisée. Nous voulions savoir s'ils avaient une capacité additionnelle d'accueil et de combien, ou s'ils fonctionnaient déjà au maximum de leur capacité. Dans des sondages précédents, nous avons posé des questions entourant la longueur de leurs listes d'attente, mais comme les parents s'inscrivent sur plusieurs listes d'attente et que le traitement de ces listes est très variable, ces questions n'ont pas donné de résultats significatifs.

La figure 8 présente le pourcentage de garderies par ville qui ont répondu qu'elles pouvaient inscrire un enfant d'âge préscolaire de plus au cours de la semaine suivante. Nous utilisons ce groupe d'âge parce que les places qui sont destinées à ces enfants sont les plus nombreuses et représenteront le meilleur des scénarios.

Sur les 30 villes pour lesquelles nous avons recueilli des données à ce sujet, la moitié (14) ne pouvaient pas accueillir rapidement d'autres enfants d'âge préscolaire et très peu de garderies, soit moins de 15 pour cent, pouvaient le faire dans la semaine qui suivait. La situation est encore moins reluisante en ce qui concerne les places pour poupons et bambins : dans 22 villes sur 30, les garderies avaient une très faible capacité additionnelle d'accueil ou aucune capacité additionnelle d'accueil.

Même dans le meilleur des scénarios, celui des enfants d'âge préscolaire (figure 8), dans les villes comme Edmonton, Richmond Hill, Windsor ou

FIGURE 8 Pourcentage de garderies pouvant inscrire un enfant d'âge préscolaire de plus à temps plein au cours de la semaine suivante



Source : Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

Vaughan en Ontario, un peu plus du tiers seulement des garderies ont indiqué pouvoir accepter un enfant à temps plein au cours de la semaine qui suivait.

Figure 8 : Pourcentage de garderies pouvant inscrire un enfant d'âge préscolaire de plus à temps plein au cours de la semaine suivante.

Source : Sondage annuel sur les frais de garde du CCPA, 2023.

La pénurie de places et les longues listes d'attente étaient un problème pour de nombreuses garderies bien avant le financement du PPAGJE et les stratégies de réduction des frais de garde. Nos travaux récents visant à cartographier les places en services de garde par code postal ont démontré que les déserts de services de garde sont plus présents dans certaines provinces ainsi que dans les secteurs ruraux. Les centres-villes des grandes agglomérations urbaines sont généralement les mieux desservis. Les petites municipalités et les banlieues se situent au milieu. Mais il y a des déserts de services de garde dans la plupart des régions au Canada.

Le développement rapide et ciblé de places en service de garde est une dimension cruciale, dont la valeur est toutefois sous-évaluée, du programme pancanadien de services de garde à 10 \$ par jour. Le programme d'apprentissage et garde des jeunes enfants du Canada, en plus d'assurer l'abordabilité des services, doit en assurer l'accès en offrant un nombre suffisant de places au fil du temps pour que tous ceux qui veulent profiter de services de garde abordables et de bonne qualité puissent le faire. La réduction des frais de garde dans le cadre PPAGJE suit son cours et se déroule généralement bien. En effet, les premiers objectifs ont été atteints, voire dépassés dans la plupart des villes et des groupes d'âge. Le prochain défi sera de veiller à ce que les parents trouvent une place pour leur enfant à ces tarifs abordables.

Conclusion et recommandations

L'AN PASSÉ, DANS la foulée de notre sondage annuel sur les frais de garde, nous avons conclu que « Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada sont à un moment historique et des plus emballants de leur évolution. Les provinces et les territoires ayant toutes et tous adhéré au plan fédéral, le Canada est bel et bien engagé sur la voie d'un système de services de garde abordables, de qualité et universellement accessibles ». Nous voilà un an plus tard, en 2023. Qu'est-ce que le programme pancanadien d'apprentissage et garde des jeunes enfants après une première année de mise en œuvre axée sur l'abordabilité des services de garde a accompli? Nos données cette année indiquent que le Canada est sur la bonne voie dans sa volonté d'accroître l'abordabilité des services de garde.

Nous avons constaté ce qui suit :

- En ce qui concerne l'objectif de réduction des frais de garde, sur les 32 villes sondées (outre celles du Québec), la moitié ont atteint, voire ont dépassé, l'objectif de réduction de 50 pour cent, et ce, dans tous les groupes d'âge.
- En ce qui concerne l'objectif de réduction des frais de garde, sur les 32 villes sondées, de 75 à 88 pour cent des villes ont réduit d'au moins 40 pour cent leurs frais de garde médians, dépendamment des groupes d'âge.

- En ce qui concerne l'objectif de réduction des frais de garde, sur les 32 villes sondées, de 13 à 25 pour cent des villes ont manqué de beaucoup la cible fédérale, réduisant les frais de garde de moins de 40 pour cent.
- Cinq provinces/territoires ont déjà atteint l'objectif de 10 \$ par jour fixé en 2025–2026 (incluant le Québec, où l'objectif de 10 \$ par jour est atteint et dépassé depuis maintenant 30 ans).
- Il est important de souligner que sept des treize provinces et territoires ont adopté un régime à tarifs fixes.

Dans la section 1, nous avons décrit les différentes approches des provinces et territoires afin de réduire leurs frais de garde et la façon dont les gouvernements avaient structuré leurs nouveaux programmes de financement public. Sept provinces et territoires ont adopté un régime à tarifs fixes, mais six autres fonctionnent toujours avec un régime de tarifs au prix courant, réduisant ces tarifs d'un montant forfaitaire ou d'un certain pourcentage. Deux provinces se sont attaquées à l'abordabilité d'une part en modifiant leur programme de subventions pour frais de garde (lesquels programmes demeurent en vigueur dans toutes les provinces et tous les territoires sauf au Québec) et d'autre part, afin de réduire ce que doivent déboursier de leurs poches les parents, à l'Île-du-Prince-Édouard, la province a adopté un régime à tarifs fixes et en Alberta, la province réduit les tarifs au prix courant d'un montant forfaitaire.

Notre analyse de la distribution des frais de garde autour des médianes met en relief les iniquités pour les parents qui vivent dans une province ou un territoire où les frais de garde sont au prix courant. Notre rapport étudie les avantages des régimes à tarifs fixes, notamment leur simplicité administrative, la prévisibilité pour les parents et la plus grande facilité pour faire le suivi et de veiller à l'abordabilité des frais de garde. De plus, le régime à tarifs fixes se révèle un modèle plus équitable. En effet, notre rapport illustre que, peu importe que la médiane soit atteinte ou non dans une province ou une ville, si ce sont les tarifs au prix courant qui déterminent la médiane, même si les frais de garde médians sont peu élevés, les parents peuvent quand même être aux prises avec des tarifs élevés et de l'iniquité. Comme nous l'avons mentionné, les régimes de tarifs au prix courant et les programmes de subventions pour frais de garde ne sont pas des moyens efficaces de transformer le système. Ce sont des structures administratives complexes et elles ne sont pas transparentes.

La section 5 de notre rapport met en relief les données de 2023 qui illustrent que l'écart grandissant entre les tarifs des garderies à but lucratif et ceux des garderies sans but lucratif. On y souligne aussi que nos sondages annuels précédents sur les frais de garde ont démontré que les tarifs dans le secteur BL sont généralement plus élevés que dans le secteur SBL, et ce, presque partout au Canada : « Les frais de garde moyens dans le secteur SBL sont plus bas que dans le secteur BL dans presque toutes les villes, et parfois de beaucoup ». Une analyse similaire dans le cadre du présent rapport indique que cet écart se creuse. Nous posons l'hypothèse que les tarifs plus élevés au départ dans le secteur BL et la non-participation plus élevée de ce secteur au PPAGJE en sont peut-être la cause. Il est cependant important de souligner que la non-participation des garderies au PPAGJE est marginale dans une majorité de provinces et de territoires et elle est très faible dans quelques autres. À titre d'exemple, selon les chiffres du gouvernement de l'Ontario, 92 pour cent des garderies participent au programme. Toutefois, parce que les garderies BL sont concentrées dans certaines villes (par exemple, Richmond en C.-B., mais pas à Vancouver), leur plus faible taux de participation au PPAGJE et leurs tarifs historiquement plus élevés pourraient être une cause de l'écart de tarifs entre les secteurs BL et SBL. D'autre part, il se peut aussi que les mécanismes de surveillance pour limiter les hausses de tarifs ne soient pas efficaces.

Dans la dernière section du présent rapport, nous abordons la relation entre les frais de garde et le développement dans le secteur des services de garde agréés, le deuxième élément fondamental dans la construction du système. On y explique le lien étroit entre la réduction des frais de garde et la demande accrue des parents pour une place devenue abordable dans un service de garde agréé. La nécessité dans un tel contexte d'accroître le nombre de places en services de garde agréés au pays tient le haut du pavé des priorités du PPAGJE en 2023 tout comme les deux enjeux qui lui sont étroitement associés : le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée pour pourvoir les postes qui s'ouvrent. Dans le sondage de 2023 sur les frais de garde, nous avons posé la question suivante aux fournisseurs de services de garde : « pouvez-vous accueillir un poupon, un bambin ou un enfant d'âge préscolaire de plus au cours de la semaine prochaine? ». La question visait à déterminer leur capacité à accueillir un plus grand nombre d'enfants en fonction de leur permis actuel. Les réponses à cette question révèlent qu'il existe peu de marge de manœuvre en matière de capacité d'accueil : pour la moitié jusqu'aux deux tiers des services de garde dans les 30 villes pour lesquelles nous avons des données suffisantes, la capacité

d'accueil additionnelle est très limitée. Ce résultat décevant nous amène à réfléchir à ce que l'on doit faire afin d'augmenter suffisamment le nombre de places à prix abordable dans les services de garde SBL au pays et d'assurer le succès du PPAGJE.

En nous appuyant sur ces conclusions et sur des données et analyses tirées de nos sondages annuels sur les frais de garde de 2014 à 2023, nous formulons les recommandations qui suivent. Le sondage annuel sur les frais de garde du CCPA vise principalement à documenter les frais de garde au pays. Toutefois, la question de l'abordabilité est un seul des trois volets fondamentaux autour desquels s'articule une politique en matière de services de garde, les deux autres étant l'accès et la main-d'œuvre. Ces trois volets sont intrinsèquement liés les uns aux autres et il faut les aborder de façon coordonnée de manière à éviter des effets imprévus (comme l'augmentation de la demande dans la foulée de la réduction des tarifs ou une pénurie de personnel qualifié entravant l'augmentation du nombre de services dans le but d'améliorer l'accès) et afin d'atteindre les résultats escomptés.

Voici nos quatre recommandations :

5. Nous recommandons de mettre rapidement en place des régimes à tarifs fixes dans toutes les provinces et tous les territoires et, par la suite de réduire d'ici 2025–2026 ces tarifs fixes à un maximum de 10 \$ par jour. De cette façon, les régimes tarifaires seront plus transparents, efficaces, simples du point de vue administratif et plus équitables. Cette transformation doit s'accompagner de mécanismes d'ajustement des tarifs en fonction du revenu des parents jusqu'à l'atteinte du tarif maximal en remplacement des programmes actuels de subventions individuelles pour frais de garde.
6. Nous recommandons que chaque province et chaque territoire élaborent des stratégies de développement concrètes pour atteindre des objectifs convenus de création de places à tarifs abordables en services de garde publics et SBL. Ces stratégies doivent être publiques et fondées sur la collaboration et elles doivent inclure divers mécanismes visant l'accroissement du nombre de places — qui tiennent compte des limites de confier à des initiatives privées et bénévoles la responsabilité de créer les places additionnelles dont on a un urgent besoin (notamment le fait de dépendre d'organismes SBL et de bénévoles pour assurer le développement des réseaux).

7. À la lumière de l'écart grandissant des tarifs entre les secteurs BL et SBL, nous recommandons aux gouvernements de renforcer la priorité accordée aux services de garde SBL en restreignant le développement au secteur public et à but non lucratif et en mettant en place des mécanismes de reddition de comptes pour appuyer cette volonté.
8. Enfin, le financement public devient la principale source de revenus des services de garde. Les fonds publics remplacent les frais de garde versés par les parents. Mais comme nous l'avons démontré dans la section 1 de notre rapport, les programmes de financement requis pour assurer le bon fonctionnement des réseaux d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au pays restent à être mis en place. Il faut, comme condition préalable, accorder aux services de garde des subventions de fonctionnement, notamment il faut prévoir des fonds suffisants pour améliorer la rémunération de la main-d'œuvre et ainsi assurer la qualité des services.

Le sondage annuel sur les frais de garde n'aborde pas les enjeux du recrutement et de la rétention de la main-d'œuvre dans le secteur des services de garde. Mais comme les problèmes liés à la main-d'œuvre sont étroitement liés à l'abordabilité et à l'accès des services de garde, on ne peut pas réfléchir à l'abordabilité et à l'accès sans se pencher sur le recrutement et la rétention — Ce sont des questions qui doivent retenir notre attention immédiate.

Elles doivent être examinées individuellement afin de bien en comprendre toutes les facettes et d'élaborer des solutions. Ce travail fait partie de la construction du système et il faut s'y attaquer sans délai.

Le Canada est en passe de concrétiser sa vision d'un système offrant des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables. La prochaine phase de la construction de ce système sera véritablement transformatrice par la modification sur la base de données probantes des politiques et des programmes de financement. Après une année marquante au Canada en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, nous avons la possibilité d'ouvrir de nouvelles voies. C'est le moment de bien le faire et d'assurer que les promesses de 2021 deviennent la nouvelle réalité en 2025 et pour les années subséquentes.

Annexe A

TABLEAU 3 Données détaillées sur les tarifs médians mensuels – 2023

Nom de la ville	Province	Tarifs 2023 (médiane)			Tarifs en garderie (médiane)			Tarifs en service de garde en milieu familial (médiane)		
		Poupons	Bambins	Enfants d'âge préscolaire	Poupons	Bambins	Enfants d'âge préscolaire	Poupons	Bambins	Enfants d'âge préscolaire
St. John's	Terre-Neuve-et-Labrador		217 \$			217 \$			217 \$	
Halifax	Nouvelle-Écosse	529 \$	456 \$	456 \$	499 \$	447 \$	442 \$	543 \$	586 \$	586 \$
Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard		434 \$			434 \$				
Fredericton	Nouveau-Brunswick	456 \$		391 \$	456 \$		391 \$	456 \$		760 \$
Moncton	Nouveau-Brunswick	456 \$		391 \$	456 \$		391 \$	456 \$		488 \$
Saint-Jean	Nouveau-Brunswick	456 \$		391 \$	456 \$		391 \$	911 \$		846 \$
Gatineau	Québec		192 \$							
Laval	Québec		192 \$							
Longueuil	Québec		192 \$							
Montréal	Québec		192 \$							
Québec	Québec		192 \$							
Brampton	Ontario	774 \$	619 \$	561 \$	795 \$	630 \$	562 \$	504 \$	504 \$	434 \$
Hamilton	Ontario	666 \$	583 \$	499 \$	697 \$	583 \$	502 \$	431 \$	431 \$	410 \$
Kitchener	Ontario	626 \$	520 \$	512 \$	838 \$	607 \$	555 \$	626 \$	502 \$	482 \$
London	Ontario	625 \$	605 \$	523 \$	625 \$	605 \$	532 \$	451 \$	451 \$	451 \$
Markham	Ontario	818 \$	656 \$	600 \$	861 \$	667 \$	600 \$	441 \$	441 \$	379 \$
Mississauga	Ontario	768 \$	623 \$	550 \$	774 \$	630 \$	574 \$	513 \$	513 \$	482 \$
Oakville	Ontario	791 \$	666 \$	617 \$	851 \$	687 \$	617 \$	574 \$	513 \$	492 \$
Ottawa	Ontario	521 \$	\$615	519 \$	725 \$	657 \$	526 \$	475 \$	475 \$	475 \$
Richmond Hill	Ontario	780 \$	673 \$	570 \$	799 \$	674 \$	574 \$	567 \$	588 \$	567 \$
Toronto	Ontario	903 \$	725 \$	637 \$	938 \$	733 \$	637 \$	656 \$	656 \$	605 \$
Vaughan	Ontario	780 \$	656 \$	625 \$	810 \$	676 \$	627 \$	533 \$	462 \$	482 \$
Windsor	Ontario	472 \$	410 \$	374 \$	472 \$	415 \$	379 \$	410 \$	349 \$	349 \$
Winnipeg	Manitoba		217 \$			217 \$			217 \$	
Regina	Saskatchewan		217 \$			217 \$			217 \$	
Saskatoon	Saskatchewan		217 \$			217 \$			218 \$	
Calgary	Alberta	780 \$	838 \$	810 \$	815 \$	875 \$	815 \$	650 \$	675 \$	700 \$
Edmonton	Alberta	555 \$	567 \$	535 \$	550 \$	550 \$	529 \$	600 \$	567 \$	600 \$
Lethbridge	Alberta	498 \$	520 \$	\$550	467 \$	515 \$	550 \$	525 \$	550 \$	575 \$
Burnaby	Colombie-Britannique	636 \$		655 \$	636 \$		680 \$	600 \$		550 \$
Kelowna	Colombie-Britannique	471 \$		490 \$	471 \$		500 \$	457 \$		411 \$
Richmond	Colombie-Britannique	905 \$		800 \$	915 \$		800 \$	600 \$		504 \$
Surrey	Colombie-Britannique	675 \$		666 \$	715 \$		710 \$	442 \$		415 \$
Vancouver	Colombie-Britannique	620 \$		530 \$	515 \$		483 \$	850 \$		900 \$
Whitehorse	Yukon	280 \$	227 \$	220 \$	281 \$	227 \$	220 \$	0 \$	175 \$	200 \$
Yellowknife	Territoires du Nord-Ouest	512 \$	514 \$	346 \$	535 \$	530 \$	346 \$	*	*	*
Iqaluit	Nunavut		217 \$			217 \$			217 \$	

* Les données ont été supprimées faute d'un taux de réponse suffisant.

TABLEAU 4 Méthodologie du sondage par ville

Nom de la ville	Province	% de places agréées sondées	Méthodologie du sondage
St. John's	Terre-Neuve-et-Labrador	71 %	Tarifs fixes (10 \$/jour tous groupes d'âge), question sur la capacité d'expansion - méthodologie : toutes garderies ont été appelées
Halifax	Nouvelle-Écosse	72 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Charlottetown	Île-du-Prince-Édouard		Tarifs fixes (20 \$/jour)
Fredericton	Nouveau-Brunswick	75 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Moncton	Nouveau-Brunswick	65 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Saint-Jean	Nouveau-Brunswick	86 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Gatineau	Québec		Tarifs fixes (8,85 \$/jour)
Laval	Québec		Tarifs fixes (8,85 \$/jour)
Longueuil	Québec		Tarifs fixes (8,85 \$/jour)
Montréal	Québec		Tarifs fixes (8,85 \$/jour)
Québec	Québec		Tarifs fixes (8,85 \$/jour)
Brampton	Ontario	73 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Hamilton	Ontario	83 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Kitchener	Ontario	94 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
London	Ontario	89	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Markham	Ontario	69 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Mississauga	Ontario		Un échantillon de garderies sélectionnées au hasard et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelés
Oakville	Ontario	71 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Ottawa	Ontario		Un échantillon de garderies sélectionnées au hasard et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelés
Richmond Hill	Ontario	67 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Toronto	Ontario		Un échantillon de garderies sélectionnées au hasard et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelés
Vaughan	Ontario	63 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Windsor	Ontario	78 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Winnipeg	Manitoba		Tarifs fixes (10 \$/jour)
Regina	Saskatchewan	81 %	Toutes les garderies et tous les services de garde en milieu familial ont été appelés Le nombre précis de places est inconnu; le pourcentage du sondage correspond au pourcentage de garderies contactées avec succès.
Saskatoon	Saskatchewan	70 %	Toutes les garderies et tous les services de garde en milieu familial ont été appelés Le nombre précis de places est inconnu; le pourcentage du sondage correspond au pourcentage de garderies contactées avec succès.
Calgary	Alberta		Un échantillon de garderies sélectionnées au hasard et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelés
Edmonton	Alberta		Un échantillon de garderies sélectionnées au hasard et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelés
Lethbridge	Alberta	76 %	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Burnaby	Colombie-Britannique		Un échantillon de garderies sélectionnées au hasard et tous les services de garde en milieu familial ont été appelés
Kelowna	Colombie-Britannique	87 %	Toutes les garderies et tous les services de garde en milieu familial ont été appelés
Richmond	Colombie-Britannique		Un échantillon de garderies sélectionnées au hasard et tous les services de garde en milieu familial ont été appelés
Surrey	Colombie-Britannique		Un échantillon de garderies sélectionnées au hasard et tous les services de garde en milieu familial ont été appelés
Vancouver	Colombie-Britannique		Un échantillon de garderies et de services de garde en milieu familial sélectionnés au hasard ont été appelés
Whitehorse	Yukon	75%	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées
Yellowknife	Territoires du Nord-Ouest	82%	Toutes les garderies et tous les services de garde en milieu familial ont été appelés. Les réponses reçues des services de garde en milieu familial n'ayant pas atteint le seuil préétabli, les données ont été supprimées.
Iqaluit	Nunavut	66%	Toutes les garderies et toutes les agences de services de garde en milieu familial ont été appelées

* Les données ont été supprimées faute d'un taux de réponse suffisant.

TABLEAU 5 Approches pour réduire les frais de garde à l'aide de montants forfaitaires versés aux garderies

Province	Régime tarifaire année de référence (2019/2020)	Approche pour réduire les tarifs - 2023	Formule tarifaire en 2023	Poupons	Bambins	Enfants d'âge préscolaire
Terre-Neuve-et-Labrador	Tarifs fixes (44 \$/33 \$/30 \$ par jour)	Tarif fixe réduit à :	Le tarif est de ->		10 \$/jour	
Nouvelle-Écosse t	Tarifs au prix courant	Tarifs au prix courant réduit d'un montant forfaitaire	Tarif au prix courant moins ->	23 \$/jour	18,25 \$/jour	18,25 \$/jour
Île-du-Prince-Édouard	Tarifs fixes (34 \$/28 \$/27 \$ par jour)	Tarif fixe réduit à :	Le tarif est de ->		20 \$/jour	
Nouveau-Brunswick*	Tarifs au prix courant	Adoption de tarifs fixes	Les tarifs sont de ->	21 \$/jour	18 \$/jour	18 \$/jour
Québec	Tarif fixe (8,25 \$ par jour, tous les groupes d'âge)	Augmentation des frais de garde - indexés au coût de l'inflation	Le tarif est de ->		8,85 \$/jour	
Ontario	Tarifs au prix courant, certaines réductions en fonction de la ville	Réduction de 52,75 % des tarifs au prix courant de mars 2022	Tarif au prix courant réduit de 52,75 %		Réduction de 52,75 % propre aux garderies et services de garde en milieu familial	
Manitoba	Tarifs fixes (30 \$/20,80 \$/20,80 \$ par jour)	Tarif fixe réduit à :	Le tarif est de ->		10 \$/jour	
Saskatchewan	Tarifs au prix courant	Adoption de tarifs fixes	Le tarif est de ->		10 \$/jour	
Alberta†	Tarifs au prix du marché et une minorité de garderies à 25 \$ par jour	Tarifs au prix courant réduit d'un montant forfaitaire	Tarif au prix courant moins ->	635 \$/mois	510 \$/mois	450 \$/mois
Colombie-Britannique†	Tarifs au prix courant réduits d'un montant forfaitaire (350 \$/100 \$ par mois < 3 ans/3 à 5 ans). Une minorité de places étaient à 10 \$ par jour.	Tarifs au prix courant réduit d'un montant forfaitaire	Une minorité de places étaient à 10 \$/jour, tarifs au prix courant moins ->	900 \$/mois		545 \$/mois
Yukon	Tarifs au prix courant	Tarifs au prix courant réduits d'un montant forfaitaire	Tarif au prix courant moins ->		700 \$/mois	
Territoires du Nord-Ouest	Tarifs au prix courant	Réduction de 60 % des tarifs au prix courant	Tarif au prix courant réduit de 60 %		Réduction de 60 % - propres aux garderies et services de garde en milieu familial (jusqu'à un maximum de 665 \$/640 \$ par mois pour 0 à 23 mois/2 ans à 5 ans)	
Nunavut	Tarifs au prix courant	Adoption de tarifs fixes	Le tarif est de ->		10 \$/jour	

Remarque En date du 1^{er} avril 2023.

* Les tarifs fixes au Nouveau-Brunswick sont inférieurs en région rurale.

† Les réductions de tarifs sont moindres pour les services de garde en milieu familial.

Notes

1 Pour une description plus détaillée du PPAGJE, voir l'introduction du rapport annuel précédent du CCPA sur les frais de garde au Canada, *Changer les règles du jeu*, (Macdonald et Friendly, 2022).

2 Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (AGJEA), qui servira à façonner les services de garde des Premières Nations et des communautés métisses et inuites, a été accepté en 2018.

3 À l'exception du Québec, qui a conclu une entente asymétrique avec le gouvernement fédéral.

4 David Macdonald et Thea Klinger, décembre 2015, *Ils grandissent si vite : Frais de garde d'enfants dans les villes canadiennes 2015*, Centre canadien de politiques alternatives, décembre 2015. https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2015/12/Ils_grandissent_si_vite.pdf.

5 David Macdonald et Martha Friendly, décembre 2017, *Ça suffit : Les frais de garde d'enfants au Canada en 2017*, Centre canadien de politiques alternatives, <https://policyalternatives.ca/publications/reports/%c3%a7a-suffit>.

6 L'année de référence du PPAGJE pour la réduction des frais de garde est 2019. En Ontario, l'année de référence est 2020.

7 Comme nous l'avons indiqué précédemment, le sondage de 2023 s'est déroulé au printemps 2023 plutôt qu'à l'automne 2022 (période habituelle du sondage) afin de dresser le portrait complet des réductions de tarifs appliquées dans les provinces et territoires avant la fin de la période prescrite (décembre 2022) en vertu des ententes fédérales, provinciales et territoriales.

8 Par exemple, voir l'objectif 2.1.1 de l'accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, mai 2022, <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html>.

9 Voir le tableau 4 du rapport de David Macdonald et Martha Friendly, *Changer les règles du jeu : Les provinces et les territoires atteindront-ils les nouveaux objectifs fédéraux en matière de frais de garde d'enfants? Frais de garde d'enfants au Canada 2021*, mai 2023, Centre canadien de politiques alternatives, <https://policyalternatives.ca/reports/changer-les-regles-du-jeu>.

10 Voir le tableau 5 de l'annexe pour les valeurs en argent dans les autres provinces qui utilisent cette approche.

11 Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, *Subvention pour la réduction des frais de garde d'enfants : Augmentations pour 2023–2024*, https://www.ece.gov.nt.ca/sites/ece/files/resources/subvention_pour_la_reduction_des_frais_de_garde_denfants_augmentations_pour_2023-2024.pdf.

12 Les villes de la C.-B., telles que Richmond, ont effectivement une catégorie distincte d'enfants d'âge préscolaire, contrairement à la combinaison des groupes poupons et bambins, ce qui permet de mieux comparer les tarifs avec ceux d'autres villes au pays.

13 Gouvernement du Canada, *Accords sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires.html>.

14 Gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026* <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/ontario-echelle-canada-2021.html>.

15 À titre d'exemple : on peut lire que la moyenne provinciale en 2019 était de 33,25 \$ dans une section d'analyse comparative. Voir gouvernement du Canada, *Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada* <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/nouveau-brunswick-echelle-canada-2021.html>.

16 Voir le tableau 3 dans le rapport de David Macdonald et Martha Friendly, *En évolution : Les frais de garde d'enfants au Canada en 2019*, mars 2020, Centre canadien de politiques alternatives. https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2020/03/En%20evolution_12%20mars.pdf

17 Le gouvernement de la Colombie-Britannique publie une liste des garderies à 10 \$/jour. En connaissant la capacité autorisée d'accueil, on peut calculer le pourcentage de places à temps plein à 10 \$ par jour pour les enfants qui ne fréquentent pas l'école dans une ville donnée.

18 Ministère de l'Éducation et des Services de garde à l'enfance, « Expansion of \$10 a day child care to benefit thousands more B.C. families, » Juin 2022, Gouvernement de la Colombie-Britannique, <https://news.gov.bc.ca/releases/2022ECC0050-000973>.

19 Province de la Colombie-Britannique, « \$10 a day childcare B.C. Centres: Policy and procedures manual 2023 expansion, » annexe A <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/family-and-social-supports/child-care/running-a-daycare-or-preschool/10aday-policy-procedures-manual.pdf>.

20 Ministry of Education and Child Care, “Expansion of \$10 a day child care to benefit thousands more B.C. families,” June 2022, Government of British Columbia, <https://news.gov.bc.ca/releases/2022ECC0050-000973>.

21 David Macdonald et Martha Friendly, *Changer les règles du jeu : Les provinces et les territoires atteindront-ils les nouveaux objectifs fédéraux en matière de frais de garde d'enfants? Frais de garde d'enfants au Canada 2021*, mai 2023, Centre canadien de politiques alternatives, page 19, <https://policyalternatives.ca/reports/changer-les-regles-du-jeu>.

22 Ministry of Education and Child Care, “Child Care Fee Reduction Initiative (CCFRI): Funding Guidelines 2023/24,” August 2023, pg 10, https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/family-and-social-supports/child-care/child-care-operating-funding/ccfri_funding_guidelines_23_24.pdf.

23 Voir le tableau 1 du rapport de David Macdonald et de Martha Friendly “*En évolution: Les frais de garde d'enfants au Canada en 2019*, mars 2020, Centre canadien de politiques alternatives. https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2020/03/En%20evolution_12%20mars.pdf

24 Ministère des Finances du Canada, « Budget de 2021 : Un plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien – document d'information », <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/04/budget-de-2021--un-plan-dapprentissage-et-de-garde-des-jeunes-enfants-pancanadien.html>.

25 Child Care Resource and Research Unit, *A Summary of the Canada-wide Early Learning and Child Care Agreements and Action Plan*, avril 2023, <https://childcarecanada.org/publications/ecec-canada/23/04/summary-canada-wide-early-learning-and-child-care-agreements-and>.

26 Voir la figure 13 dans le rapport de David Macdonald et Martha Friendly, *Tirer la sonnette d'alarme : Répercussions de la COVID-19 sur le secteur des services de garde à l'enfance au Canada*, mars 2021, Centre canadien de politiques alternatives, <https://policyalternatives.ca/publications/reports/tirer-la-sonnette-d%E2%80%99alarme>

27 Ces coûts peuvent représenter un bénéfice direct, des frais d'installation plus élevés ou des coûts additionnels comme la rémunération de la haute direction, des frais de communication ou de remboursement de dettes, dans le cas d'une grande société. Voir, par exemple, gouvernement de la C.-B., https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/family-and-social-supports/child-care/running-a-daycare-or-preschool/prototype_sites_malatest_report_aug2020.pdf ou Simon, et col., <https://www.cambridge.org/core/journals/journal-of-social-policy/article/financialisation-and-private-equity-in-early-childhood-care-and-education-in-england/ACoB8FA41A918CBA3DDBB4248928287F5>.

28 Voir Friendly et col., 2021, *Risky Business: Child care ownership in Canada past, present and future*, Childcare Resource and Research Unit.

29 Au Manitoba cependant, pour faire partie du régime à tarif fixe, il faut être une garderie à but non lucratif.

30 David Macdonald et Martha Friendly, *On n'y est pas encore : Pour se doter de services de garde à 10 \$ par jour, il faut remédier au problème des déserts de services de garde au Canada* <https://policyalternatives.ca/publications/reports/n%E2%80%99y-est-pas-encore>.



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES